

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

CONSEILS & SOLUTIONS

L'e-administration en toute liberté !

YPolice

**Note de Mise à jour
2026.1**

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

1	ORDRE DE SERVICE	5
1.1	Numéro des missions sur l'application	5
1.2	Mission et agents intervenants	5
1.3	Structure de l'agent dans la synthèse	6
1.4	Conservation des préférences de l'affichage du planning	7
1.5	Affichage des effectifs opérationnels en pourcentage	7
1.6	Recherche des heures supplémentaires	8
1.7	Feuille de service – consultation des missions	8
1.8	Duplication d'une mission clôturée	9
1.9	Edition rapide du planning – Modification des horaires des présences	10
1.10	Chevauchement des comptes-rendus de mission	11
1.11	Filtre sur les journées-types non rattachées	12
1.12	Carnet descriptif pour les véhicules	12
1.12.1	Paramétrage	15
1.12.2	Droits requis	16
2	VIDÉO	17
2.1	Lieux à observer	17
2.2	Enregistrement et validation	17
2.3	Ajout d'un sous-motif	18
2.4	Relecture et extraction des images	19
3	FOURRIÈRE	21
3.1	Motif – Synchronisation SI Fourrière	21
3.2	Modification rapide d'un véhicule	21
3.3	Changement des frais de fourrière	23
3.4	Clôture de mise en demeure et de surveillance des abusifs	24
3.5	Génération automatique du PV de mise en fourrière	25
3.6	Fiche descriptive – signature du fourrieriste requise	26
3.7	Immobilisation et fiche de circulation provisoire – Signatures obligatoires	27
3.8	Ajout du Genre dans l'export Statistique	28
3.9	SI Fourrière – Champs requis	29
3.10	Envoi du courrier de réquisition de mise en fourrière	29
3.11	SI Fourrière – Historique	30
3.12	Mise en fourrière - FOVes requis	31
3.13	Fourrière – gestion des champs	32
3.14	Demande d'inscription au fichier SIV	32
3.15	Désactivation de la génération automatique des comptes-rendus	34
4	PV/RAPPORT	35
4.1	Code NATINF obligatoire	35
4.2	Ajout de la filiation à l'impression	36
4.3	Recherche des NATINF	37
4.4	Assistance intelligente à la rédaction - option payante	37

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

4.4.1	Validation systématique par l'utilisateur	39
4.4.2	Une aide à l'identification du cadre juridique	40
4.4.3	Un assistant conversationnel intégré	40
4.4.4	Correction et reformulation assistées	41
4.4.5	Des écrits plus fiables et plus rapides à produire	42
5	OBJET	43
5.1	Forcer la destruction d'un objet	43
5.2	Transmission d'un objet à un organisme non paramétré	44
5.3	Objet perdu qui a été retrouvé	45
5.4	Impression des fiches objets	46
5.5	Ajout de pièces jointes sur les bordereaux	47
5.6	Gestion des objets volés	47
5.7	Objet perdu / trouvé sur l'application	49
6	OTA	52
6.1	Recherche par secteur sur l'application	52
7	ANIMAL	53
7.1	Courrier pour les animaux en divagation	53
8	AGENT	54
8.1	Fiche Agent – Affichage des absences	54
8.2	Renforcement de la sécurité des connexions – Protection contre les attaques par force brute	54
8.3	Double authentification	58
8.3.1	Activation de la double authentification	58
8.3.2	Les méthodes disponibles	58
9	EQUIPEMENT	60
9.1	Remplacement des équipements	60
9.2	Recherche des équipements par affectation	60
10	FORMATION	62
10.1	Ajout de pièce jointe sans modifier la fiche	62
11	APPLICATION / YPVE	63
11.1	Recherche dans les listes déroulantes	63
11.2	NATINF alternatif pour la vitesse et l'alcoolémie	64
11.3	Missions de nuit	65
11.4	Famille d'agent	66
11.5	Consultation des MIFs non intégrés à l'ANTAI	67
11.6	Recherche d'une infraction par arrêté	68
11.7	Relevée par vidéo-verbalisation	69
11.8	Consultation de la base NATINF complète sur l'application	70
11.9	NFC – Indicateur lors de la saisine	72
11.10	Ajout de photographies	73

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

11.11	Tiers et véhicules similaires sur l'application	73
11.12	Cartographie – Marqueurs	75
11.13	Connexion SSO	77
11.13.1	Recherche partielle des voies	79
11.14	Reconnaissance optique de caractères	82
11.14.1	Reconnaissance des pièces d'identité	82
11.14.2	Amélioration de la reconnaissance des plaques d'immatriculation	85
12	YPARK	86
12.1	Liens de YPolice vers YGRC	86
13	YODP	88
13.1	Ajout des activités commerciales	88
14	GESTION	90
14.1	Plusieurs structures / sous-structures pour les logos et impression	90
14.2	Motif de roulement – pastille de couleur	90
14.3	Multi profil par utilisateur	92
14.4	Nouvelles icônes	92
15	GENERAL	94
15.1	Ajout rapide	94
15.2	Recherche des tiers	95
15.3	Recherche par la structure / structure secondaire initiale	96
15.4	Email et alerte	97
15.5	Gestion de l'affichage des colonnes	97
15.6	Chargement des données sur YCity	98
15.7	Formulaire de recherche cartographie et modules liés	99
15.8	Recherche globale par numéro	101
15.9	Contrôle des dates	101
16	PORTAIL CITOYEN - YGRC	103
16.1	Autorisation de débit de boisson – Numéro R.N.A.	103
16.2	Envoi d'un message si une demande de rendez-vous est acceptée ou refusée	103

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

1 ORDRE DE SERVICE

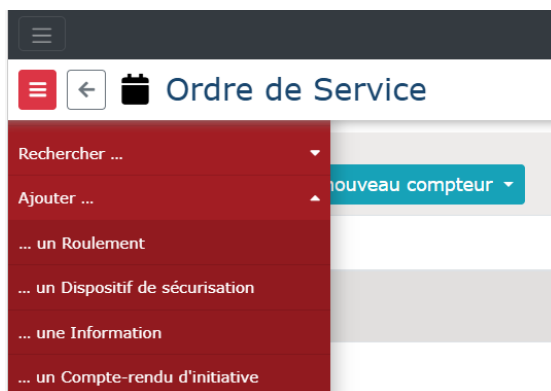
1.1 NUMERO DES MISSIONS SUR L'APPLICATION

Sur l'application YCity, lorsque l'agent va consulter les missions qu'il doit réaliser, il va connaître, sans avoir besoin de consulter la mission en détail, son numéro. Le numéro de la mission va s'afficher juste au-dessus du type de mission.

À RÉALISER		RÉALISÉES
Date *	📅 26/05/2026	
Numéro	852369MLO	
Type	Intervention	
Sous-type	Accident	
Source	ZETTA	
Priorité	Normale	

1.2 MISSION ET AGENTS INTERVENANTS

Dans l'ensemble des formulaires de création de mission, le bloc "Agents et Groupes" a disparu. Dans le menu rouge du module Ordre de Service, il n'est plus possible de créer des missions.



YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

La pratique recommandée est de passer par la feuille de service pour les missions qui peuvent être planifiées (missions à froid) et la cartographie pour les missions prioritaires et celles qui demandent une intervention rapide des équipage (missions à chaud).

Il reste en revanche possible de créer des missions depuis d'autres documents (depuis un accueil, par exemple).



1.3 STRUCTURE DE L'AGENT DANS LA SYNTHÈSE

Dans l'export de la synthèse des comptes-rendus de mission, la structure / structure secondaire de l'agent apparaît dans la colonne "Agents intervenants" :

Attention : Toutes les informations ne sont pas visibles dans cette synthèse. Veuillez ouvrir chaque document pour accéder à toutes les informations.

Critères : Tous

Numéro	Agents intervenants	Résumé
MIR202100058	BORNICHE Roger (345678) - Centre cynophile	Date d'exécution : le 20/04/2021 de 10:40 à 10:41 Etat de l'exécution : Intégralement réalisée Adresse : 20 Rue de la Traille 01700 Miribel
MIR202100059	BORNICHE Roger (345678) - Centre cynophile	Date d'exécution : le 20/04/2021 de 10:58 à 10:59 Etat de l'exécution : Intégralement réalisée Adresse : 20 Rue de la Traille 01700 Miribel

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

1.4 CONSERVATION DES PREFERENCES DE L’AFFICHAGE DU PLANNING

Dans chacun des plannings (planning, planning des missions, planning des comptes-rendus de mission), si vous décidez de cacher les structures et / ou de redimensionner la colonne des agents, ces informations seront conservées, même si vous vous déconnectez ou rafraîchissez le planning :

Période courante

 Agent	Ma 20/01	Me 21/01
Mme BALLEREAU CORALIE (0078 - Adj		
M. GARCIA PHILOU (2750003 - GB) - R		
M. GEOFFROY QUENTIN (#MP11810 - C		
Mme KANGBUGEPUSOIF LACHACHA		

1.5 AFFICHAGE DES EFFECTIFS OPERATIONNELS EN POURCENTAGE

Dans le compteur des agents (en dessous du planning), vous pouvez afficher les effectifs en pourcentage :

			Effectif opérationnel sur la journée						
Par grade 				Di 01/02	Lu 02/02	Ma 03/02	Me 04/02	Je 05/02	Ve 06/02
BRIGADE 1	Journée été	Total +	0%	0%	0%	0%	100%	100%	
	Matin	Total +	0%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Présence 24/7	Total +	100%	0%	0%	0%	100%	0%	
Total			100%	100%	100%	100%	100%	100%	

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Cette information est conservée automatiquement dans vos préférences. Lorsque vous vous reconnecterez, ce mode d'affichage sera conservé.

1.6 RECHERCHE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

La case à cocher qui permettait de retrouver les heures supplémentaires validées évolue. Il s'agit dorénavant d'une liste déroulante permettant ainsi de rechercher les heures supplémentaires acceptées mais aussi refusées et en attente :

←  Rechercher une Heure supplémentaire

Heure supplémentaire

Date de rédaction ou date de signature ☐ L ☐ Ma ☐ Me ☐ J ☐ V ☐ S ☐ D

Le à

Rédigé par

Actif

Informations générales

État

Tout

Tout

Accepté

En attente

Refusé

1.7 FEUILLE DE SERVICE — CONSULTATION DES MISSIONS

Sur la feuille de service, lorsque l'on consulte une mission, on peut voir en détail (et sans autre clic supplémentaire), l'ensemble des comptes-rendus attachés :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Equipes

Trier les équipes par nom ↑

Masquer les équipes vides

Alpha 1




Déposez les agents et les missions ici

 Journée-complète

DUCHEMI
N Gregory
(COM21)





De 08:00 à 20:00


MI202600028



Police route

En cliquant sur la mission (son numéro), la fenêtre modale va s'ouvrir avec les comptes-rendus attachés :

Pièces Jointes [2]

+

Compte-rendu : **MIR202600032** signé par **YPOK Too** le **24/02/2026 à 10:58**

Détails

Informations générales

Type :

Police route

Source :

Information

Priorité :

Normale

Appartenance

Structure :

PM

Structure secondaire :

Brigade Oméga

Lieu

Adresse :

429 Route de Recques 62370 Zutkerque

Agents intervenants

Too YPOK (7654321 - GS) - PM / Brigade Oméga

Gregory TERREZ (COM21 - Adjoint technique 1ère classe)

1.8 DUPLICATION D'UNE MISSION CLÔTURÉE

Dès lors qu'une mission est considérée comme étant clôturée (lorsqu'il y a un compte-rendu rattaché dessus), alors il devient possible de dupliquer la mission.

9

Siège YPOK : 9 rue des Halles 75001 Paris
Direction commerciale YPOK : 20 rue de la Traille 01700 Miribel Tél. 04 72 26 06 86 Fax. 04 78 06 37 11
www.ypok.com
N°siret 434 940 763 00064 - APE 6201Z

déposé
3469183
Copyright France .com



YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

1.9 EDITION RAPIDE DU PLANNING – MODIFICATION DES HORAIRES DES PRESENCES

Sur l'édition rapide du planning, on peut modifier les horaires d'une présence et appliquer ces modifications pour l'ensemble des journées souhaitées :

Editer le planning

Ajouter ▼ Présence ▼ Matin ▼ ✓ Valider

Début créneau 1 08:00 ⌚ ⌚ Fin créneau 1 12:00 ⌚ ⌚

Début créneau 2 13:00 ⌚ ⌚ Fin créneau 2 16:00 ⌚ ⌚

En sélectionnant une présence (ici "Matin"), le système va préremplir les horaires propres à cette journée-type. Il est ensuite possible de modifier les horaires des deux créneaux ou d'un seul (selon le besoin) :

Editer le planning

Ajouter ▼ Présence ▼ Matin ▼ ✓ Valider

Début créneau 1 08:00 ⌚ ⌚ Fin créneau 1 18:00 ⌚ ⌚

Début créneau 2 --:-- ⌚ ⌚ Fin créneau 2 --:-- ⌚ ⌚

Période courante < Du 09 au 15 mars 2027 > Jour Semaine Mois

Agent	Ma 09/03	Me 10/03	Je 11/03	Ve 12/03	Sa 13/03	Di 14/03	Lu 15/03
BOUENAT MICHEL (#MPS)	Maladie légère	Maladie légère	FOR	FOR	AE Matin	AE Matin	Maladie légère
MUNDI SALVATOR (11545)	Présence 24/7	Jt1 06:30-16:30	Présence 24/7	Ma	Ma Matin	Ma Matin	Ma
Mme ALEXANDRE CLARIS							

En cliquant sur le bouton "Valider", les horaires modifiés de la journée-type "Matin" vont s'appliquer sur les journées sélectionnées :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

	Sa 13/03	Di 14/03
	Ma	Ma
	Ma	Ma
	Ma remplace Ma 08:00 à 18:00	
	M	Ma
	R	R

1.10 CHEVAUCHEMENT DES COMPTES-RENDUS DE MISSION

Le mécanisme des conflits a été amélioré et devrait éviter, aux agents de tomber sur des messages d'erreur, lors de la rédaction et l'enregistrement de leurs comptes-rendus de mission.

Exemple :

Le chef de service a affecté une mission de type "Environnement et voisinage" de 08h00 à 12h00 à l'agent Marcel DUCHEMIN. Au cours de cette mission, l'agent intervient sur d'autres événements. Il rédige donc des comptes-rendus :

- Une intervention de 11h15 à 11h35
- Une autre de 09h00 à 09h30

A midi lorsque l'agent va réaliser le compte-rendu pour la mission "Environnement et voisinage", il va indiquer en heure de début "09h00" et en heure de fin "12h30". Avec cette nouvelle fonctionnalité, YPolice ne va plus indiquer d'erreur de conflit avec les comptes-rendus d'initiative réalisés au cours de la mission. Il va calculer intelligemment les heures sur lesquelles l'agent a réellement travaillé sur la mission "Environnement et voisinage".

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Statut	Famille	Type	Date de début	Date de fin	Lieu	Agents intervenants	Date de rédaction	Date de signature	Action
Validé	Compte-rendu	Relations publiques	12/06/2026 11:15	12/06/2026 11:35	20 Rue de la Traille 01700 Miribel	BORNICHE Roger (345678) HOLMES Sherlock (004)	12/06/2026 à 12:53	12/06/2026 à 12:53	Détails
Validé	Compte-rendu	Environnement et voisinage	12/06/2026 11:35	12/06/2026 12:00	-	BORNICHE Roger (345678) HOLMES Sherlock (004)	12/06/2026 à 12:54	12/06/2026 à 12:54	Détails
Validé	Compte-rendu	Environnement et voisinage	12/06/2026 08:00	12/06/2026 09:00	-	BORNICHE Roger (345678) HOLMES Sherlock (004)	12/06/2026 à 12:54	12/06/2026 à 12:54	Détails
Validé	Compte-rendu	Environnement et voisinage	12/06/2026 09:30	12/06/2026 11:15	-	BORNICHE Roger (345678) HOLMES Sherlock (004)	12/06/2026 à 12:54	12/06/2026 à 12:54	Détails
Validé	Compte-rendu	Dégradation	12/06/2026 09:00	12/06/2026 09:30	20 Rue de la Traille 01700 Miribel	BORNICHE Roger (345678) HOLMES Sherlock (004)	12/06/2026 à 12:53	12/06/2026 à 12:53	Détails

1.11 FILTRE SUR LES JOURNEES-TYPES NON RATTACHEES

Dans le filtre des journées-types sur la feuille de service, un nouvel élément a été ajouté : "Non rattaché". Il va permettre de retrouver les équipages et les missions qui ne sont attachés à aucune journée-type.

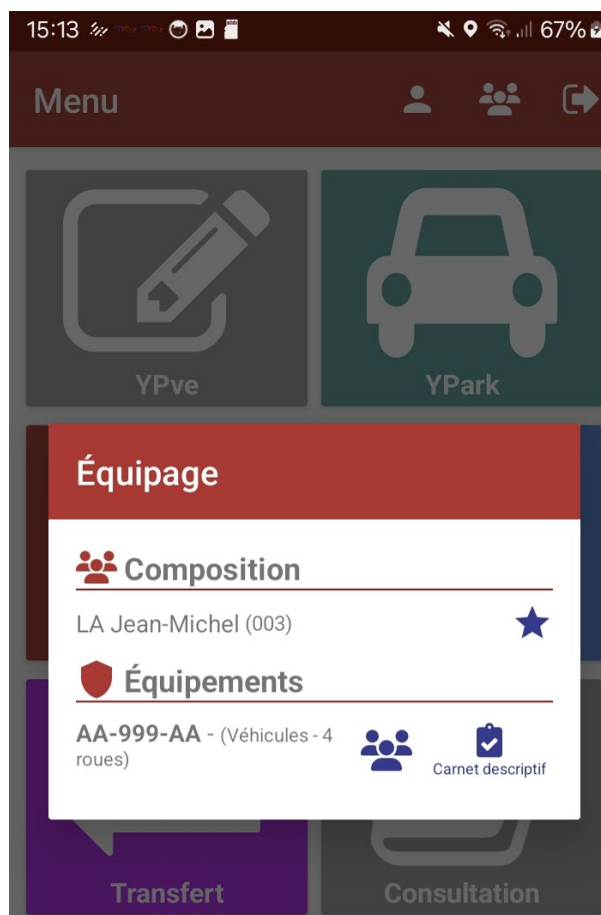
1.12 CARNET DESCRIPTIF POUR LES VÉHICULES

Lors de la constitution des équipages sur la feuille de service dans YPolice, il est possible d'affecter un véhicule à chaque équipage. Une fois le véhicule affecté, l'un des membres de l'équipage peut renseigner un carnet descriptif depuis l'application YCity. Sur cette fiche, il peut :

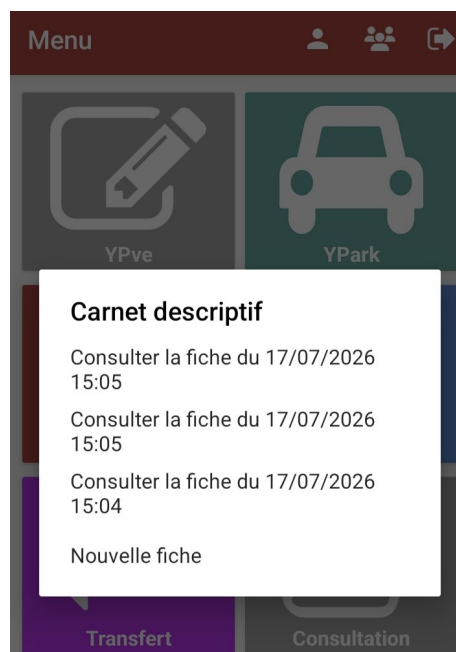
- indiquer les dégâts présents sur le véhicule (exactement de la même manière que sur une fiche descriptive destinée à la fourrière) ;
- indiquer si le chef de brigade ou le responsable a été avisé ;
- ajouter des commentaires ;
- prendre des photos si besoin.

Ces fonctionnalités sont accessibles depuis la consultation de l'équipage, dans le menu rouge de l'application :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

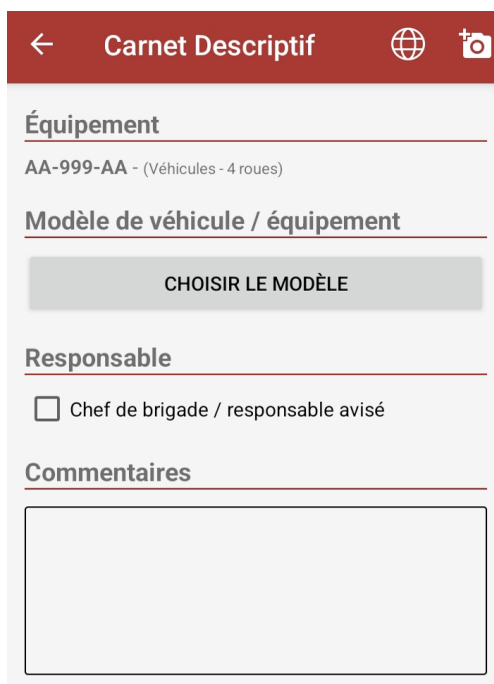
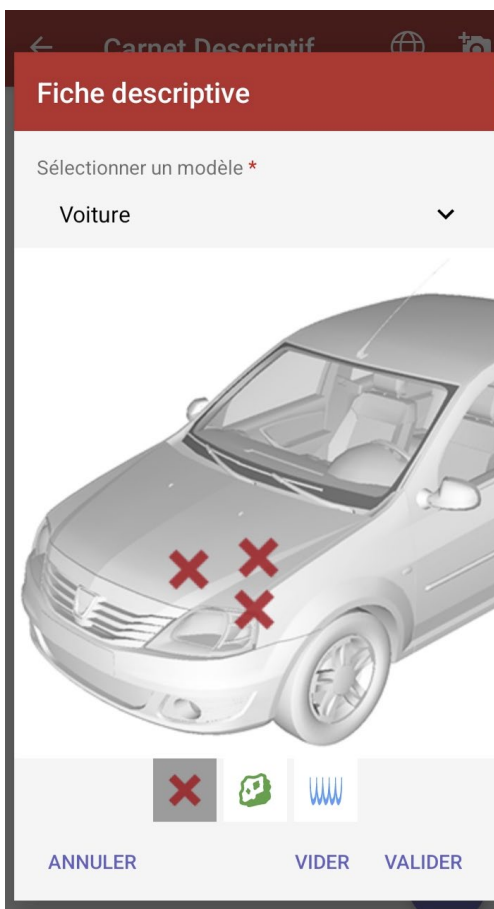


En cliquant sur « Carnet descriptif », une fenêtre modale va s'ouvrir. Il peut, soit consulter un carnet déjà existant pour cet appareil, soit en créer un nouveau :



YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Un formulaire permet de saisir l'état du véhicule :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Cette fiche n'est ni modifiable ni supprimable sur l'application YCity.

Sur YPolice, elle peut être consultée directement depuis la fiche de l'équipement, dans le module « Équipement » :

     Équipement : **AA-999-AA** rédigé par **YPOK Too** le **17/04/2026 à 17:07**

Entrées/sorties à valider 0



Carnets descriptifs

Date de création	Modèle	Chef de brigade avisé	Equipe / Assignement	Action
17/07/2026 à 15:05	Voiture	Non	Alpha 1	Détails Modifier Imprimer Supprimer
17/07/2026 à 15:05	Voiture	Non	Alpha 1	Détails Modifier Imprimer Supprimer
17/07/2026 à 15:04	Voiture	Non	Alpha 1	Détails Modifier Imprimer Supprimer
16/07/2026 à 14:11	Poids Lourd	Oui	Alpha 1	Détails Modifier Imprimer Supprimer
15/06/2026 à 15:46	Voiture	Non	Alpha 2	Détails Modifier Imprimer Supprimer
15/06/2026 à 15:36	Voiture	Oui	Alpha 1	Détails Modifier Imprimer Supprimer
17/04/2026 à 17:11	Voiture	Oui	Alpha 1	Détails Modifier Imprimer Supprimer

Premier Précédent **1** Suivant Dernier

1.12.1 Paramétrage

Pour pouvoir établir une fiche sur un équipement, un paramétrage préalable est nécessaire. Dans le module « Gestion », rendez-vous dans le bloc « Équipement », puis cliquez sur « Détails » sur la ligne « Équipement, Sous-type ». Dans le formulaire, cochez la case « Nécessite une fiche descriptive » :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Equipement, Sous-type

Nom *

4 roues

Rattaché à *

Véhicules

▼

+

Acronyme

Code

Ordre d'affichage

0

☒ Activer

☐ Désactiver

Icône

Accréditation

Veillez sélectionner une accréditation

▼

Type d'affectation

☒ Tous

☐ Collectif

☐ Individuel

☐ Nominatif

☐ Fixe

☐ Afficher dans le stockage

☐ Afficher dans le registre

☐ Exportable

☐ Virtuel

☒ Nécessite une fiche descriptive

1.12.2 Droits requis

Pour que les agents puissent bénéficier de ces fonctionnalités, ils doivent posséder les droits suivants : « Agent » => « Carnet descriptif »

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

2 VIDÉO

2.1 LIEUX À OBSERVER

Lors de la saisie des réquisitions, il va être possible de spécifier plusieurs lieux à observer :

Lieux à observer

Adresse
Intersection de voies
Lieux de référence
Secteurs
Plan
Station

Ville *
Code postal *
Lieu-dit ou Localité

Aubervilliers
93300

N°
Complément
Type et nom de la voie

Désignation
Précisions désignant le lieu
Domaine

Ajouter

Valeur	Actions
Rue des Alouettes 93300 Aubervilliers	Modifier Supprimer
Avenue Jean Jaurès 93300 Aubervilliers	Modifier Supprimer

2.2 ENREGISTREMENT ET VALIDATION

Afin d'harmoniser les fonctions d'enregistrement et de validation de YPolice, les réquisitions vidéo ont le même processus d'enregistrement que les mains courantes et les PV / Rapports.

Sur le formulaire de création / modification, il y a :

- La disquette verte pour enregistrer le document "en attente"
- L'option "Enregistrer et signer" dans le menu rouge

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Réquisition vidéo

Enregistrer et signer

Enregistrer comme brouillon

Imprimer

Transmettre



à

En visualisant une réquisition vidéo, on retrouve la clé pour signer le document si celui-ci est en attente :



Réquisition vidéo : **REQ202500009**

Dates et Heures

Date de la demande :

22/09/2025 à 12:38

Plage de dates à observer

Date de début :

22/09/2025 à 12:34

Date de fin :

22/09/2025 à 12:36

2.3 AJOUT D'UN SOUS-MOTIF

Dans la création d'une réquisition vidéo, un nouveau champ permet de préciser le motif pour lequel une extraction d'images a été demandée :






 Réquisition vidéo : *[En cours de rédaction]...*

Informations générales

N° de réquisition *

Motif *




Sous-motif




Moyen *




Source *




Ce sous-motif est librement paramétrage dans le module "Gestion" :





 Liste de valeurs de référence

VIDÉO PROTECTION	
Rattaché à	Action
Vidéo protection, Autorisations	Détails
Vidéo protection, Equipement	Détails
Vidéo protection, Motif	Détails
Vidéo protection, Motif de la visite	Détails
Vidéo protection, Sous-motif	Détails
Vidéo protection, Statut du traitement de la réquisition vidéo	Détails
Vidéo protection, Support	Détails

2.4 RELECTURE ET EXTRACTION DES IMAGES

Dans le formulaire de saisie d'une réquisition vidéo ont été ajoutés les champs permettre de saisir les informations sur la relecture des images et leur extraction :

- Date / heure de relecture
- Durée de la relecture
- Agent ayant procédé à la relecture
- Date / heure de l'extraction

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

- Durée de l'extraction
- Agent ayant procédé à l'extraction

Ces informations se trouvent dans le bloc "Visualisation d'images" du formulaire :

Visualisation d'images

Etat de traitement

☒ Images visualisées / extraites ?

Date et heure de relecture

15 / 06 / 2026

à

09 : 27

Durée (en minutes)

10

Agent en charge de la relecture

ADRIEN Benoit (888555222) -

Date et heure de l'extraction

15 / 06 / 2026

à

09 : 28

Durée (en minutes)

20

Agent en charge de l'extraction

DUCHEMIN Marcel (023) - PM

Résultat de l'exploitation

Positif

Il est également possible de requêter sur ces données via le formulaire de recherche des réquisitions :

Rechercher une Réquisition vidéo

Date et heure de relecture

Le

15 / 06 / 2026

à

-- : --

Agent en charge de la relecture

DUCHEMIN Marcel (023) - PM

Date et heure de l'extraction

Le

15 / 06 / 2026

à

-- : --

Agent en charge de l'extraction

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

3 FOURRIÈRE

3.1 MOTIF – SYNCHRONISATION SI FOURRIERE

Dans le paramétrage des sous-types de fourrière, il est possible de lier vos propres motifs aux motifs du SI Fourrière afin de permettre l'enregistrement des dossiers fourrières sur YPolice vers le SI Fourrière :

Mise en fourrière, Sous-type

Nom *

Stationnement extrêmement gênant

Rattaché à *

Stationnement gênant

Acronyme

Code

Associé à

Entrave à la circulation à l'aide d'un véhicule (L. 412-1) – droit commun

Enregistrer

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, si un agent réalise une fourrière en sélectionnant le motif « Stationnement extrêmement gênant », lors de la synchronisation avec le SI Fourrière, il n'y aura pas d'erreur ; votre propre motif (« Stationnement extrêmement gênant ») sera automatiquement transformé en « Entrave à la circulation ... » lors de son envoi au SIF.

3.2 MODIFICATION RAPIDE D'UN VEHICULE

Lorsqu'un véhicule est mis en fourrière, il est nécessaire de récupérer l'identité du propriétaire du véhicule afin de pouvoir lui envoyer une notification. Auparavant, il

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

était indispensable de modifier la prescription de mise en fourrière, puis le véhicule, ajouter le tiers, enregistrer le tiers puis le véhicule et enfin la prescription. Ce processus est dorénavant grandement simplifié.

En ouvrant un dossier de fourrière, vous verrez un crayon bleu, permettant d'accéder directement au formulaire du véhicule :

   Mise en Fourrière **MEF202500073**

Informations générales

N° externe : 4fc0ae29-3f27-40ec-af74-6f99a9f8a486

Début de la procédure : 21/10/2025 à 17:40

Type : Stationnement gênant

Sous-type : Stationnement dangereux près d'une station service

Lieu

Adresse : 673 Rue de la Grasse Payelle 62370 Zutkerque

 Véhicule : **DE-426-PM** 

Immatriculation : DE-426-PM

Pays d'immatriculation : France

Description : Véhicule Particulier AUDI 100 Avant

Catégorie : Voitures particulières

En cliquant dessus, une fenêtre modale va s'afficher :

YPOK [SuperUser] DEMO D' AUBERVILLIERS Recherche

 Véhicule : **DE-426-PM [Brouillon]** de Prescription de Mis...

Informations générales

N° d'immatriculation * ☐ Absente / illisible Pays d'immatriculation Catégorie *

Genre Marque Modèle Couleur

Kilométrage

Dernier contrôle technique Prochain contrôle technique

[Recherche de véhicules similaires](#)

Tiers

Rôle Nature

Civilité Nom ☐ Nom inconnu Prénom ☐ Prénom inconnu

N° de téléphone fixe N° de téléphone portable Courriel

Pour un n° étranger, commencez par entrer un "+"

[Ajout rapide](#)

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

De là, il sera possible, très rapidement, de modifier le véhicule si besoin et d'ajouter toutes les informations sur le tiers.

3.3 CHANGEMENT DES FRAIS DE FOURRIERE

Il se peut que les frais de fourrière changent en cours de la fourrière d'un véhicule. Cette problématique peut notamment se produire pour les frais de garde journalier qui changent en cours d'année. Exemple : un véhicule est mis en fourrière le 10/10/2025 et ressort le 20/10/2025. Or le 15/10/2025, les frais de garde ont changé et sont passés de 8 à 10 €. Dorénavant, si vous générez la facture, le système va prendre en compte ces changements et la facture, dans ce cas, affichera deux lignes de frais de garde : une de 8 € du 10/10 au 15/10 et une de 10 € du 16/10 au 20/10.

Pour ce faire, vous pouvez paramétrer les nouveaux frais directement depuis la Gestion :

   Mise en Fourrière, Frais

Nom *

Garde journalière - Voitures particulières

Acronyme Code Ordre d'affichage

0 ☒ Activer ☐ Désactiver

Catégorie du véhicule *

Voitures particulières

Famille de Frais *

Garde journalière

Valeur (T.T.C.) *

6.75 €

Date de début *

01/01/1970 à 00:00

Date de fin

15/10/2025 à --:--

[Enregistrer](#)

Les anciens frais de garde journalière seront automatiquement modifiés pour s'arrêter à la veille :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Objet
Garde journalière - Autres véhicules immatriculés (à partir du 01/01/1970 à 00:00)
Garde journalière - Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception (à partir du 01/01/1970 à 00:00)
Garde journalière - Véhicules PL 19 t >= PTAC > 7,5 t (à partir du 01/01/1970 à 00:00)
Garde journalière - Véhicules PL 44 t >= PTAC > 19 t (à partir du 01/01/1970 à 00:00)
Garde journalière - Véhicules PL 7,5 t >= PTAC > 3,5 t (à partir du 01/01/1970 à 00:00)
Garde journalière - Voitures particulières (du 01/01/1970 à 00:00 au 15/10/2025 à 23:59)
Garde journalière - Voitures particulières (à partir du 16/10/2025 à 00:00)

Les factures générées pourraient ainsi ressembler à :

Païement des frais

Immobilisation matérielle (T.T.C.)

7.6

€

Opérations préalables (T.T.C.)

15.2

€

Enlèvement (T.T.C.)

127.65

€

Garde journalière (T.T.C.)

6.75

€

Nombre de jours

5

jours

Du 08/10/2025 au 12/10/2025

8

€

31

jours

Du 13/10/2025 au 12/11/2025

281,75 €

€

Total (H.T.) **360,17 €**
T.V.A. (20 %) **72,03 €**
Total (T.T.C.) **432,20 €**

3.4 CLOTURE DE MISE EN DEMEURE ET DE SURVEILLANCE DES ABUSIFS

Dans les tableaux de résultat de recherche des demandes d'enlèvement sur lieu privé et des surveillances des abusifs, un cadenas s'affiche indiquant si la

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

procédure a, ou non, été clôturée. Comme pour les mises en fourrière, en cas de clôture, un cadenas rouge apparaît :

Critères recherchés : Dossier clôturé					
Numéro	Véhicule	Date/heure de relevée	Lieu du relevé	Rédacteur	Action
 SE202500025	PEUGEOT 1007 [ED-852-GD]	15/10/2025 12:22	62370 Zutkerque	YPOK Too	Détails
 SE202500019	PEUGEOT 1007 [EE-999-DD]	09/09/2025 19:02	358 Rue Notre-dame 62370 Zutkerque	BORNICHE Roger	Détails
 SE202500004	RED [GF-643-GF]	04/03/2025 11:13	20 Rue de la Traille 01700 Miribel	DONIA Ra	Détails
 SE202400015	T-KING [GT-543-FE]	15/11/2024 14:50	20 Rue de la Traille 01700 Miribel	LA Jean-Michel	Détails
 SE202400007	FIAT [RR123PO]	29/10/2024 16:48	82000 Montauban , Secteur : JB	BORNICHE Roger	Détails

3.5 GENERATION AUTOMATIQUE DU PV DE MISE EN FOURRIERE

A partir de la Gestion, il est possible de générer automatiquement un PV de mise en fourrière. Ce PV est renseigné avec un maximum d'informations (reprise du véhicule, des dates, des agents intervenants, ...) de la mise en fourrière. Ce document sera « en attente de signature », ce qui signifie qu'il sera toujours modifiable.

Pour le paramétrer : « Gestion » => « Mise en fourrière, Restitution » :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Nom *

Non restitué

Etat de la mise en fourrière

Véhicule non restitué ▼

Nature du PV

PV de Mise en fourrière

Enregistrer

Avec ce paramétrage, dès que le véhicule sera en état « Non restitué », un PV de Mise en fourrière sera généré automatiquement.

3.6 FICHE DESCRIPTIVE — SIGNATURE DU FOURIERISTE REQUIRE

A la saisie de la fiche descriptive, le fourrieriste devra obligatoirement apposer sa signature (que ce soit sur YCity ou sur YPolice). Toutefois, si, pour une raison quelconque, il ne peut pas signer (le fourrieriste a déjà quitté les lieux de l'enlèvement, par exemple), une case à cocher va permettre d'enregistrer la fiche descriptive même sans sa signature.

Sur YCity :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1


Mise en fourrière



 Enregistrer la fiche descriptive

SIGNATURE DE L'AGENT

SIGNATURE DU FOURRIÉRISTE

☐ Signature du fourrieriste impossible

Sur YPolice :

Signatures

Signature de l'agent

Signature du fourrieriste

☐ Signature du fourrieriste impossible

3.7 IMMOBILISATION ET FICHE DE CIRCULATION PROVISoire – SIGNATURES OBLIGATOIRES

Sur YPolice ainsi que sur YCity, la présence des signatures de l'agent et du tiers est désormais obligatoire. Ainsi, il ne sera pas possible d'enregistrer une immobilisation ou une fiche de circulation provisoire si l'agent et / ou le tiers n'ont pas apposés leur signature respective.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

←
Circulation provi...



Véhicule *

AJOUTER UN VÉHICULE

Tiers *

AJOUTER UN TIERS

Une fiche de circulation provisoire sera envoyée à chaque tiers ajouté avec un courriel valide.

SIGNATURE DE L'AGENT

SIGNATURE DU CONTREVENANT

3.8 AJOUT DU GENRE DANS L'EXPORT STATISTIQUE

Dans les exports des statistiques, a été ajouté le genre du véhicule (Véhicule particulier, par exemple).

H	I	J	K	L
Certificat d'im	Mise en four	Immatriculat	Genre du véhicule	Marque du vé
Non	Non	BT 764 FD	Véhicule Particulier	CITROEN
Non	Non	BT 764 FD	Véhicule Particulier	CITROEN
Non	Non	RF 852 BV	Véhicule Particulier	PEUGEOT
Non	Non			
Non	Non	BT 754 FD	Véhicule Particulier	FIAT
Non	Non			
Non	Non	VG 753 CD	Véhicule Particulier	IGNOREE
Non	Non	VT 755 GC	Véhicule Particulier	RENAULT
Non	Non	DG 213 SD	Véhicule Particulier	FERRARI
Non	Non	AA 123 AA	Véhicule Particulier	TESLA

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

3.9 SI FOURRIÈRE – CHAMPS REQUIS

Dans notre solution, nous avons mis en place la synchronisation entre YPolice et le SI Fourrière. Les dossiers provenant du SIF sont ainsi créés ou mis à jour sur YPolice et vice-versa.

Afin que les dossiers créés sur YPolice (ou YCity) puissent être envoyés sur le SI Fourrière, ceux-ci doivent être compatibles avec les exigences imposées par le SIF. Pour cela, l'ensemble des champs demandés par le SIF sont désormais requis (couleur du véhicule, état du véhicule, ...)

Attention : ces champs ne seront obligatoires que si et seulement si le webservice « SI Fourrière » est activé.

3.10 ENVOI DU COURRIER DE REQUISITION DE MISE EN FOURRIERE

A l'enregistrement d'un dossier de mise en fourrière, le courrier de réquisition est automatiquement envoyé, exactement de la même manière que la fiche descriptive aujourd'hui.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Destinataire :**Objet :** Courrier de réquisition**Message :**N° de Référence : **MEF202600024**

Bonjour,

Le 15/04/2026,
 Nous, Gardien titulaire Roger BORNICHE
 Chef de Service de la Police Municipale,
 Agent de police judiciaire adjoint en fonction sur la commune de Bordeaux,

Prescrivons la mise en fourrière du véhicule désigné ci-après :

Véhicule

Marque : CITROEN
 Numéro d'immatriculation : BT-764-FD

Lieu de stationnement : 20 Rue de la Traille 01700 Miribel**INFRACTION motivant la mise en fourrière du véhicule**

Procédure de droit commun

Prions et au besoin requérons, conformément à la législation en vigueur, de bien vouloir faire procéder sans délai à l'enlèvement du véhicule désigné en vue de son transfert au Alées Du Consul Dupuy 82000 Montauban.
 L'instituons gardien de ce véhicule jusqu'à décision définitive de mainlevée de mise en fourrière prise par le chef de la police municipale ou son représentant, ou par l'Officier de Police Judiciaire territorialement compétent en dehors des heures d'ouverture du service de police municipale de Bordeaux.

Le Chef de service de la Police Municipale

3.11 SI FOURRIÈRE – HISTORIQUE

A chaque fois qu'une synchronisation avec le SI Fourrière est effectuée, une ligne d'historique est consultable dans l'historique d'un dossier fourrière :

Historique

Historique des opérations effectuées sur ce document

Date/Heure ▾	Classe ▾	Nature ▾	Description ▾	Agent ▾
14/04/2026 12:13:30	Prescription de Mise en Fourrière	Divers	Synchronisation avec le SI Fourrière Prescription de Mise en Fourrière	Ypok

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

3.12 MISE EN FOURRIERE - FOVES REQUIS

Depuis le module « Gestion » => Menu rouge => « Gestion des formulaires », il est possible de rendre obligatoire la saisie du FOves pour YPolice TEST JM OK :

Champs

Nom canonique	Nom	Cacher	Requis
Compte-rendu de mission - Raison	form_missionreport_realizedReason	☐	☐
Compte-rendu de mission - Raison non exécution	form_missionreport_unexecutedReason	☐	☐
Compte-rendu - Sous-type	form_missionreport_subject	☐	☐
Date / heure d'appel du fourrieriste	impound_form_calldatetime	☐	☐
Date / heure d'arrivée du remorqueur	form_impound_tugararrivaldatetime	☐	☐
Main Courante - Début d'intervention	form_daybook_interventionStartDatetime	☐	☐
Main Courante - Fin d'intervention	form_daybook_interventionEndDatetime	☐	☐
Mise en fourrière - Chauffeur	impound_form_driver	☐	☐
Mise en fourrière - Interrogation du FOves	form_dictate_foves	☐	☒

Et pour YCity :

Application mobile

Nom canonique	Nom	Afficher	Requis
Compte-rendu de mission - Raison	form_missionreport_realizedReason	☒	☒
Compte-rendu de mission - Raison non exécution	form_missionreport_unexecutedReason	☒	☒
Compte-rendu - Sous-type	form_missionreport_subject	☒	☐
Date / heure d'appel du fourrieriste	impound_form_calldatetime	☒	☒
FPS - Référence	form_parking_reference	☐	☐
Mise en fourrière - Chauffeur	impound_form_driver	☐	☐
Mise en fourrière - Date / heure d'arrivée du remorqueur	form_impound_tugararrivaldatetime	☒	☒
Mise en fourrière - Interrogation du FOves	form_dictate_foves	☒	☒
Véhicule - Catégorie	form_vehicle_category	☐	☒

Lorsque que le FOves est requis, les champs suivants devront obligatoirement être renseignés :

- Date / heure de la demande
- Date / heure de la réponse
- Réponse

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

- Service

3.13 FOURRIERE – GESTION DES CHAMPS

Depuis le module « Gestion » => Menu rouge => « Gestion des formulaires », il est possible de :

- Rendre obligatoire l'autorité de prescription de mise en fourrière
- Rendre obligatoire la date / heure d'appel du fourrieriste
- Masquer la Date de chargement

Champs

Nom canonique	Nom	Cacher	Requis
Compte-rendu de mission - Raison	form_missionreport_realizedReason	☐	☐
Compte-rendu de mission - Raison non exécutée	form_missionreport_unexecutedReason	☐	☐
Compte-rendu - Sous-type	form_missionreport_subject	☐	☐
Date / heure d'arrivée du remorqueur	form_impound_bugarrivedatetime	☐	☐
Main Courante - Début d'intervention	form_daybook_interventionStartDate	☐	☐
Main Courante - Fin d'intervention	form_daybook_interventionEndDate	☐	☐
Mise en fourrière - Autorité	form_dictate_authorityDictate	☐	☐
Mise en fourrière - Chauffeur	impound_form_driver	☐	☐
Mise en fourrière - Date / heure d'appel du fourrieriste	impound_form_calldatetime	☐	☐
Mise en fourrière - Date / heure de chargement	form_impound_loaddatetime	☐	☐

3.14 DEMANDE D'INSCRIPTION AU FICHIER SIV

Depuis une immobilisation enregistrée depuis YCity ou YPolice, un formulaire permet de renseigner la date / heure à laquelle la demande d'inscription au fichier SIV a été réalisée.

Cette fonctionnalité est accessible depuis le menu rouge :



YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Le formulaire va permettre à l'utilisateur de spécifier : la date et heure de la demande, le service et un commentaire :

     Demande d'inscription au fichier SIV : **[Brouillon]** rédigé

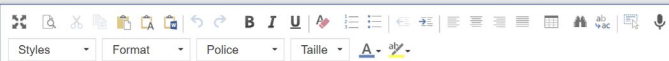
Informations générales

Date / heure de la demande *

jj/mm/aaaa   à --:--  

Service *

Observations



Une fois enregistrée cette demande va être automatiquement rattachée à l'immobilisation concernée.

Les informations saisies dans ces formulaires peuvent être requêtées dans le formulaire de recherche :

Rechercher Immobilisation / Fiche de Circulation Provisoire

Demande d'inscription au fichier SIV

☒ Demande réalisée

Date de la demande

☐ L ☐ Ma ☐ Me ☐ J ☐ V ☐ S ☐ D

Le  11/06/2026  à --:-- 

Service

Gendarmerie 



YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

3.15 DESACTIVATION DE LA GENERATION AUTOMATIQUE DES COMPTES-RENDUS

Dans YPolice / YCity, l'enregistrement d'une mise en fourrière entraîne la création automatique des comptes-rendus de mission correspondant aux différentes étapes de la procédure.

Cependant, il est fréquent que les agents réalisent, durant cette intervention, un ou plusieurs comptes-rendus d'initiative (par exemple entre l'appel au fourrieriste et son arrivée sur les lieux).

Dans ce contexte, l'enregistrement de la mise en fourrière peut conduire à la génération automatique d'un nombre important de comptes-rendus, qui viennent s'ajouter aux comptes-rendus d'initiative déjà saisis. Cette multiplication des comptes-rendus peut nuire à la lisibilité de l'historique de la mission et peut complexifier leur consultation.

Il est possible de désactiver la génération automatique de ces comptes-rendus de mission. Pour cela, il faut se rendre dans le module "Gestion", bloc "Mise en fourrière" => "Mise en fourrière, Désactivation de la génération automatique des comptes-rendus" :

   Mise en fourrière, Désactivation de la génération autom...

☒ Désactiver la génération automatique des comptes-rendus

Acronyme

Code

Ordre d'affichage

☒ Activer
☐ Désactiver

0

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

4 PV/RAPPORT

4.1 CODE NATINF OBLIGATOIRE

Dans YPolice, dans le paramétrage des modèles de PV / Rapport (module « Gestion »), il est possible d'indiquer, individuellement et pour chaque modèle, si la saisie d'au moins un NATINF est requise :

PV / Rapport, modèle Procès-Verbal

☐ Cacher les accompagnants
☐ Mode de présentation PVs
☐ Champ arrestation obligatoire
☐ Champ Moyen coercitif - menottage - 803 CPP obligatoire
☐ Code NATINF obligatoire

Grade

Gestion des champs personnalisés

Dès lors que cette case est cochée, un utilisateur ne pourra plus enregistrer son PV / Rapport s'il n'a pas sélectionné au moins un code NATINF :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Infractions *

⚠ Vous devez ajouter au moins une infraction.



Ajout rapide de l'infraction

Sélection avancée

Code NATINF	Classe	Définition	Action
Aucune infraction n'a été ajoutée			

4.2 AJOUT DE LA FILIATION A L'IMPRESSION

A l'impression et à l'export PDF du PV / Rapport, si les parents du tiers ont été spécifiés, alors leur identité va apparaître en marge du PV / Rapport :

	République Française Procès-Verbal d'Infraction au Code de l'Urbanisme
Test Test Procès-Verbal n°PV202600019 du 10/02/2026 à 19:30 Objet : Procès-Verbal d'Infraction au Code de l'Urbanisme Identité Contrevenant : DUCHEMIN Kevin Mère M. DUCHEMIN Joceline Père M. DUCHEMIN Bernard	L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de février, Nous soussignés, Gardien stagiaire Too YPOK, Agent de Police Judiciaire Adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la Mairie de Zutkerque. En fonction à la Police Municipale de Zutkerque. Agissant en tenue d'uniforme munis des insignes apparents de nos qualités, en service, et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie. Vu les articles 21-1, 21-2, 21 2° et 537 du Code de Procédure Pénale, Vu l'article L511-1 du Code de la Sécurité Intérieure, Rapportons les faits suivants : Le dix février deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes,

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

4.3 RECHERCHE DES NATINF

Dans la création / modification des PV / Rapport, on peut rechercher par code NATINF et qualification. Le tri des NATINF a été revu. Ainsi, si vous cherchez « vol » (par exemple), le système va, en priorité, vous trouver les NATINF les plus pertinents :

Infractions

Ajout rapide de l'infraction

vol

4296 - VOL D'ACROBATIE PERILLEUX ET INUTILE AU-DESSUS D'UNE AGGLOMERATION
 7151 - VOL.
 7151 - VOL
 7154 - VOL A L'AIDE D'UNE EFFRACTION
 7154 - VOL PAR EFFRACTION DANS UN LOCAL D'HABITATION OU UN LIEU D'ENTREPOT
 7156 - VOL PAR ESCALADE DANS UN LOCAL D'HABITATION OU UN LIEU D'ENTREPOT
 7156 - VOL PAR ESCALADE
 7160 - VOL PAR RUSE
 7160 - VOL PAR RUSE DANS UN LOCAL D'HABITATION OU UN LIEU D'ENTREPOT
 7164 - VOL AVEC ARME
 7165 - VOL AVEC VIOLENCE COMMIS EN BANDE ORGANISEE
 7251 - VOL AVEC VIOLENCE AYANT ENTRAINE UNE MUTILATION OU INFIRMITÉ PERMANENTE

Aucun element a afficher

4.4 ASSISTANCE INTELLIGENTE A LA REDACTION - **OPTION PAYANTE**

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux (PV) et rapports, YPolice intègre désormais un assistant basé sur l'intelligence artificielle.

Comme aujourd'hui, l'utilisateur renseigne l'ensemble des informations nécessaires à son PV ou rapport : adresse, identité du contrevenant, codes NATINF, circonstances, etc.

Une fois les faits renseignés dans le champ « **Texte intégral** », l'agent peut, à sa demande et en un clic sur « **Analyser** », solliciter l'intelligence artificielle. Celle-ci analyse alors conjointement le texte rédigé et les informations renseignées dans le formulaire afin de détecter d'éventuelles anomalies et de proposer des corrections ou améliorations pertinentes.

L'assistant est notamment capable de :

- Détecter les incohérences entre les informations renseignées dans le formulaire et celles mentionnées dans le texte intégral ;

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Exemple : l'adresse saisie dans le formulaire est « 48 Avenue du Danemark », tandis que le texte intégral mentionne « Avenue Charles de Gaulle ». Le système signale cette divergence afin d'attirer l'attention du rédacteur.

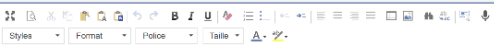
M. Ypok [SuperUser]    

VILLE DE MIRIBEL Recherche 

Ordre de Service Accueil Vidéo Main Courante PV/Rapport Fourrière Objets OTA Arrêté Animal Agent Equipement Formation Accréditation YPve YPark Statistique Gestion

Procès-Verbal : **[En cours de rédaction]** rédigé par Ypok le 04/09/2026 à 11:45

Texte intégral ?



L'an deux mille vingt-six, le deux septembre,

Nous soussignés, agent administratif Ypok, agent de police judiciaire adjoint, agréé et assermenté, en résidence à la mairie de Miribel, en fonction à la police municipale de Miribel, agissant en tenue d'uniforme, munis des insignes apparents de nos qualités, en service et en exécution des ordres reçus de notre hiérarchie,

Vu les articles vingt et un, vingt et un bis, vingt et un ter et cinq cent trente-sept du Code de procédure pénale,

Vu l'article L511-1 du Code de la sécurité intérieure,

Vu l'article L1-200 du Code de la route,

Rapportons les faits suivants :

Le **quatorze mars deux mille vingt-quatre à vingt et une heures trente-sept minutes**, nous soussignés, brigadier Thomas Kevin et gardienne de la paix Moreau Sabrina, en patrouille sur le secteur sud à bord du véhicule enregistré numéro quatre cent douze, avons été requis par le centre opérationnel pour nous rendre au croisement de la rue des Peupliers et de l'avenue du Général Leduc, où un accident venait de se produire avec un conducteur qui aurait pris la fuite. Sur place à vingt et une heures vingt-neuf minutes, nous constatons la présence d'un véhicule de marque Renault Clio, couleur grise, immatriculé EF-882-QL, arrêté en travers de la chaussée. Le côté avant droit est fortement endommagé et le pare-brise est intact. La conductrice, Mme Duval Christelle, née le trois juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf, âgée de trente-cinq ans, est assise sur le trottoir. Elle est inconsciente mais pleure beaucoup et se plaint de douleurs au cou. Les pompiers sont arrivés à vingt et une heures cinquante-deux minutes pour la prendre en charge, et elle a été transportée à l'hôpital par ses propres moyens.

D'après les premières déclarations, un autre véhicule, une petite citadine de couleur foncée, aurait grillé le feu rouge en arrivant à vive allure de la rue des Peupliers. Sachant que le carrefour est équipé d'un stop et non de feux, il a percuté l'arrière de la Clio puis s'est enfui sans s'arrêter, en direction du rond-point de la gare ou bien vers la sortie d'autoroute. Les témoins ne sont pas d'accord entre eux, mais ils ont tous vu la même chose.

Mme Lambert Josiane, soixante-sept ans, qui promène son chien, nous déclare : « qu'elle n'a rien entendu du tout et que le bruit était très fort, que quand elle s'est retournée, la voiture blanche repartait déjà, que ça allait très vite et très lentement, et qu'elle pense qu'il n'avait pas les phares allumés, vu qu'elle a été éblouie par les phares. » Elle nous précise ensuite qu'elle a tout vu très clairement mais que sa vue n'est plus très bonne le soir et qu'elle ne porte pas ses lunettes.

M. Diallo Amadou, trente-quatre ans, qui sort de la boulangerie se trouvant juste en face et qui est fermée à cette heure-là, et qui nous dira plus tard qu'il habite dans une autre ville et qu'il n'était pas sur les lieux, nous indique avoir vu un SUV noir ou bleu foncé, peut-être une Fiat. En tout cas, c'était sûrement une moto, et il croit se souvenir que la plaque commençait par un G. Il ajoute que le conducteur était une femme avec une capuche, qu'il a bien reconnu son visage, mais qu'il l'a vue seulement deux secondes de dos, donc il ne peut pas être affirmatif.

Un troisième témoin, un jeune homme qui n'a pas voulu donner son identité et qui s'appelle Julien Mercier, domicilié au quatorze rue Basée, nous a dit qu'il avait filmé la scène avec son téléphone, qui était déchargé. Malheureusement, il est parti avant que nous ayons pu récupérer la vidéo, vidéo que nous avons jointe au présent rapport.

Agent IA

Analyser

- Correction du texte
Texte corrigé et appliqué dans l'éditeur.
- Recommandations et Incohérences
3 recommandations, 2 incohérences avec le formulaire, 2 articles cités à vérifier. Détails sous le texte.
- Articles de loi
L231-1 (Code de la route), L232-2 (Code de la route), L232-3 (Code de la route). Affichés en bas de page.

Analyser Correction Recommandations Incohérences Articles cités

Articles applicables

Ecrivez à l'agent... Entrée pour envoyer, Maj Entrée pour une nouvelle ligne

M. Ypok [SuperUser]    

VILLE DE MIRIBEL Recherche 

Ordre de Service Accueil Vidéo Main Courante PV/Rapport Fourrière Objets OTA Arrêté Animal Agent Equipement Formation Accréditation YPve YPark Statistique Gestion

Procès-Verbal : **[En cours de rédaction]** rédigé par Ypok le 04/09/2026 à 11:45

Recommandations

- Le rapport contient de nombreuses contradictions internes (dates, heures, identité du rédacteur, description du véhicule fuyard variant entre citadine, SUV, moto, couleurs différentes) qui doivent être vérifiées et corrigées pour assurer la cohérence du procès-verbal.
- Préciser clairement l'identité et le rôle de l'auteur présumé de la fuite, mentionné comme « déjà identifié et interpellé » sans qu'aucune information (nom, description, circonstances de l'interpellation) ne soit fournie dans le corps du rapport.
- Clarifier le sort de la vidéo prise par le témoin Julien Mercier, indiquée comme jointe au rapport alors que le texte précise que le téléphone était déchargé et que le témoin est parti avant sa récupération.

Incohérences

- Date des faits :** Le formulaire indique le 02/09/2026 alors que le texte du rapport situe les faits le 14 mars 2024.
- Heure des faits :** Le formulaire indique 16h32 alors que le texte mentionne 21h37 comme heure des faits.

Articles cités

- Art. L511-1 du Code de la sécurité intérieure :** Cet article définit les compétences de la police municipale, notamment en matière de contraventions au code de la route, mais exclut explicitement les infractions constituant des atteintes à l'intégrité des personnes. Or les faits rapportés concernent un accident de la route avec délit de fuite ayant causé des blessures à la victime (douleurs au cou, perte de connaissance), ce qui constitue une atteinte à l'intégrité physique excédant la compétence de la police municipale telle que définie par cet article. De plus, les agents ayant réellement constaté les faits (brigadier, gardienne de la paix) semblent relever de la police nationale et non de la police municipale.
- Art. L1-200 du Code de la route :** Article introuvable dans la base.

Articles de loi applicables

Art. L231-1 - Code de la route

NATINF 43 (DELIT DE FUITE APRES UN ACCIDENT PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE TERRESTRE)

Chapitre 1er : Comportement en cas d'accident.

Les dispositions relatives au délit de fuite commis par le conducteur d'un véhicule sont fixées par les articles **434-10** et **434-45** du code pénal ci-après reproduits :

Art. 434-10 — Le fait, pour tout conducteur d'un véhicule ou engin terrestre, fluvial ou maritime, sachant qu'il vient de causer ou d'occasionner un accident, de ne pas s'arrêter et de tenter ainsi d'échapper à la responsabilité pénale ou civile qu'il peut avoir encourue, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende. Lorsqu'il y a lieu à l'application des articles **221-6** et **222-19**, les peines prévues par ces articles sont portées au double hors les cas prévus par les articles **221-6-1**, **221-18**, **221-19**, **221-20**, **222-19-1** et **222-20-1**.

Art. 434-45 — Les personnes physiques coupables du délit prévu par l'article **434-10** encourrent également la suspension, pour une durée de cinq ans au plus, du permis de conduire, cette suspension ne pouvant pas être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle.

Art. L232-2 - Code de la route

Art. L232-3 - Code de la route

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

- Identifier la référence à des textes législatifs ou réglementaires qui ne sont plus en vigueur ;
- Détecter et corriger les fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe ou d'accord ;
- Vérifier la cohérence globale du document et suggérer des améliorations rédactionnelles.

4.4.1 Validation systématique par l'utilisateur

L'intelligence artificielle intervient uniquement à la demande de l'agent.

Lorsqu'une correction orthographique est demandée, le texte corrigé est appliqué directement dans l'éditeur en un clic.

Pour les autres suggestions formulées par l'assistant, notamment les corrections relatives aux informations du formulaire, aux incohérences détectées ou aux propositions juridiques, l'agent conserve la maîtrise des modifications grâce au bouton « **Corriger le texte** ».

Il reste ainsi décisionnaire des informations et modifications intégrées à son PV ou rapport.

Vu les articles vingt et un, vingt et un bis, vingt et un ter et cinq cent trente-sept du Code de pro
Vu l'article L511-1 du Code de la sécurité intérieure,
Vu l'article L1-200 du Code de la route,

Rapportons les faits suivants :

Le quatorze mars deux mille vingt-quatre à vingt et une heures trente-sept minutes, nous sou

Date des faits ✕

Le texte indique que l'accident a eu lieu le 14 mars 2024, alors que le formulaire mentionne le 2 septembre 2026 comme date des faits, ce qui correspond en réalité à la date de rédaction du rapport.

Dans le texte :
Le quatorze mars deux-mille-vingt-quatre

→

Dans le formulaire :
02/09/2026 à 16:32

Ignorer
Corriger le formulaire
Corriger le texte

Conducteur était une femme avec une vapoteuse, qui a bien reconnu son visage, mais qu'il l'a v

Un troisième témoin, un jeune homme qui n'a pas voulu donner son identité et qui s'appelle Ju était déchargé. Malheureusement, il est parti avant que nous ayons pu récupérer la vidéo, vidé

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

4.4.2 Une aide à l'identification du cadre juridique

À partir des faits décrits par l'agent, l'assistant peut également l'accompagner dans l'identification du cadre juridique applicable.

Il est notamment en mesure :

- D'identifier et de suggérer les articles de loi susceptibles de s'appliquer à la situation ;
- D'aider l'agent à identifier, confirmer ou compléter les codes NATINF correspondant aux faits décrits.



Pour renforcer la fiabilité des informations proposées, l'assistant s'appuie sur une base juridique constituée à partir de **Légifrance**. Les articles peuvent être présentés avec leur texte ainsi que leur état en vigueur, permettant à l'agent de disposer des éléments nécessaires à leur vérification.

4.4.3 Un assistant conversationnel intégré

En complément de l'analyse du PV ou du rapport, l'agent dispose d'un **assistant conversationnel** directement accessible depuis son espace de rédaction.

Il peut échanger avec l'assistant au sujet de son écrit et lui demander, par exemple :

- de rechercher un article de loi et d'en afficher le texte ;
- d'expliquer ou de vérifier une référence juridique ;
- de corriger ou reformuler un passage ;
- d'améliorer la clarté ou la précision d'une formulation ;
- de proposer la correction d'une information renseignée dans le formulaire, telle qu'une plaque d'immatriculation.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Agent IA

que pense tu de mon rapport de maniere courte ?

Rapide constat :

- Incohérences fortes** : date/heure du texte (14 mars 2024, 21h37) ≠ formulaire (02/09/2026, 16h32) ; agents cités dans le texte (Kevin, Moreau) ≠ agent du formulaire (Ypok) ; témoin du formulaire (Jean PIERRE) absent du récit, remplacé par d'autres témoins.
- Qualification problématique** : le formulaire retient un homicide involontaire, mais le texte ne mentionne aucun décès, seulement des douleurs au cou.
- Récit interne contradictoire** : témoignages qui se contredisent eux-mêmes (feu rouge/stop, vitesse, couleur/type du véhicule fuyard), et des phrases qui s'annulent (« aucune trace... » après avoir décrit des débris, « auteur déjà identifié » alors qu'un appel à témoins est lancé).
- Articles visés** : L1-200 du Code de la route est introuvable/non pertinent, à retirer ou remplacer.

En bref : le PV comporte de nombreuses incohérences entre texte et formulaire, un récit peu fiable, et une qualification pénale à vérifier. Je te conseille une **analyse complète** ([analyser_pv](#)) pour tout détailler et corriger point par point.

Analyser

Correction

Recommandations

Incohérences

Articles cités

Articles applicables

Écrivez à l'agent... Entrée pour envoyer, Maj+Entrée pour une nouvelle ligne




4.4.4 Correction et reformulation assistées

L'utilisateur peut également solliciter l'intelligence artificielle pour améliorer directement la qualité rédactionnelle de son écrit.

Raccourcir

Développer

Changer de ton

Simplifier

Prompt libre

Le quatorze mars deux mille vingt-quatre à vingt et une heures trente-sept minutes, nous soussignés, brigadier Thomas Kevin et gardienne de la paix Moreau Sabrina, en patrouille sur le secteur sud à bord du véhicule sérigraphié numéro quatre cent douze, avons été requis par le centre opérationnel pour nous rendre au croisement de la rue des Peupliers et de l'avenue du Général Leclerc, où un accident venait de se produire avec un conducteur qui aurait pris la fuite. Sur place à vingt et une heures vingt-neuf minutes, nous constatons la présence d'un véhicule de marque Renault Clio, couleur grise, immatriculé EF-882-QL, arrêté en travers de la chaussée. Le côté avant droit est fortement endommagé et le pare-brise est intact. La conductrice, Mme Duval Christelle, née le trois juin mille neuf cent quatre-vingt-neuf, âgée de trente-cinq ans, est assise sur le trottoir. Elle est inconsciente mais pleure beaucoup et se plaint de douleurs au cou. Les pompiers sont arrivés à vingt et une heures cinquante-deux minutes pour la prendre en charge, et elle a été transportée à l'hôpital par ses propres moyens.

Il peut notamment lui demander de :

- corriger un passage de son texte ;
- améliorer sa formulation ;
- reformuler certains éléments afin de gagner en clarté, en précision ou en qualité rédactionnelle.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Ces fonctionnalités permettent à l'agent de conserver le fond de son écrit tout en bénéficiant d'une assistance pour en améliorer la forme.

4.4.5 Des écrits plus fiables et plus rapides à produire

L'objectif de cette fonctionnalité est double :

- permettre aux agents de rédiger leurs PV et rapports plus rapidement ;
- renforcer la qualité juridique, la cohérence et la qualité rédactionnelle des écrits produits.

Les différentes fonctionnalités ont été conçues pour fournir une assistance rapidement : les corrections rédactionnelles peuvent être obtenues en quelques secondes, tandis que les analyses plus approfondies et les recherches juridiques nécessitent davantage de temps.

En facilitant la détection des incohérences, la vérification des références juridiques et l'amélioration de la rédaction, cette assistance contribue à réduire le risque d'erreurs et, par conséquent, les demandes de correction ou les rejets par l'OMP ou l'OPJ.

Les responsables de service bénéficient également d'un gain de temps grâce à la diminution des opérations de relecture, de contrôle et de correction des écrits de leurs agents.

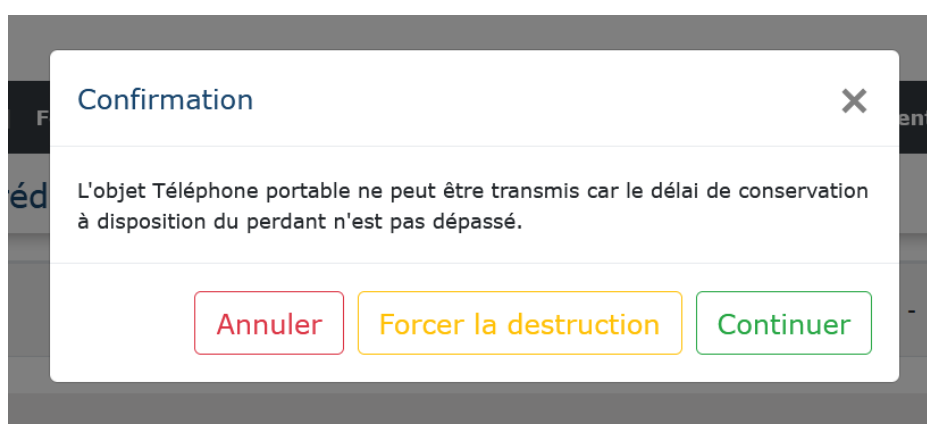
L'intelligence artificielle constitue ainsi une **aide à la rédaction et à la vérification** : l'agent reste responsable de son écrit et des éléments qu'il décide d'y intégrer.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

5 OBJET

5.1 FORCER LA DESTRUCTION D'UN OBJET

Lorsque l'on souhaite détruire un objet, on est naturellement obligé d'attendre que la date limite imposée par l'arrêté municipal soit atteinte. Or il se peut que parfois, vous devez détruire l'objet, pour des raisons d'hygiène par exemple. Désormais, un bouton « Forcer la destruction » va apparaître :



Confirmation

L'objet Téléphone portable ne peut être transmis car le délai de conservation à disposition du perdant n'est pas dépassé.

Annuler Forcer la destruction Continuer

En forçant la destruction, vous devrez indiquer la raison :



Forcer la destruction

Raison *

Produit périmé

Commentaire

Annuler Valider

En cliquant sur « Valider », vous serez redirigé sur le formulaire habituel.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Remarque :

Les raisons de la destruction sont paramétrables en Gestion :

   Objets perdus trouvés, Raison de destruction

Nom *

Acronyme

Code

Ordre d'affichage

0

☒ Activer

☐ Désactiver

Ajouter

Rechercher :

Afficher uniquement les éléments actifs ☐

Par défaut, trois valeurs sont disponibles « Raison d'hygiène », « Produit périmé », et « Autre ».

5.2 TRANSMISSION D'UN OBJET A UN ORGANISME NON PARAMETRE

Lors de la transmission d'un ou plusieurs objets d'une même fiche, il peut arriver que l'organisme destinataire ne soit pas entièrement paramétré dans YPolice ou que son adresse soit incomplète. Or, les responsables des objets trouvés ne disposent pas toujours des droits d'accès au module **Gestion** pour corriger ces informations.

Afin de faciliter ces transmissions, le formulaire permet désormais de saisir directement l'adresse de l'organisme destinataire au moment de l'opération.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

L'adresse renseignée est automatiquement reprise sur le bordereau de transmission généré, garantissant ainsi l'édition d'un document complet, même lorsque le paramétrage de l'organisme n'est pas finalisé.

Organisme

Nom de l'organisme *

Croix Rouge

Adresse	Intersection de voies	Lieux de référence	Secteurs	Plan	Station
Ville	Code postal	Lieu-dit ou Localité			
Lyon	69003				
N°	Complément	Type et nom de la voie			
115		Avenue Lacassagne			
Désignation	Précisions désignant le lieu		Domaine		

5.3 OBJET PERDU QUI A ETE RETROUVE

Pour les objets perdus, lorsqu'ils sont retrouvés, l'information va s'afficher directement dans les tableaux de la recherche et sur la page d'accueil :

Page d'accueil :

Liste des Objets Perdus Trouvés d'aujourd'hui

Aujourd'hui Hier Cette semaine La semaine dernière Le ...

Numéro	Type	Type d'objet (Sous type)	Lieu de découverte / perte	Tiers	Description	Action
OPT202500011	Objet perdu	Numérique (Téléphone portable) → Objet retrouvé	62370 Zutkerque	Perdant : TEST Test	test 1	Détails

Premier Précédent 1 Suivant Dernier

Tableau du résultat de la recherche :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Numéro	Type	Date de rédaction	Objets	Transmission	Lieu de découverte / perte	Tiers	Action
OPT202500011	Objet perdu	03/12/2025 à 14:46	Numérique (Téléphone portable)	Objet retrouvé	62370 Zutkerque	Perdant : TEST Test	Détails
OPT202400002	Objet perdu	25/11/2025 à 09:50	Aliment (Big Mac)	Objet retrouvé	97430 Le Tampon	Perdant : M. PILIPILI Marc	Détails
OPT202300006	Objet perdu	02/03/2023 à 18:33	Bijoux (Montre)	Objet retrouvé	97430 Le Tampon	Perdant : M. DUCHEMIN Nathan	Détails
OPT202100021	Objet perdu	15/02/2022 à 12:08	Bijoux (Bracelet)	Objet retrouvé	97430 Le Tampon	Perdant : M. DUBOIS Vincent	Détails

5.4 IMPRESSION DES FICHES OBJETS

A l'impression des fiches objets perdus / trouvés, les détails de chaque objet s'affichent. On va ainsi retrouver la totalité des caractéristiques (forme, couleur, numéro, état, ...) ainsi que les champs personnalisés qui ont préalablement été paramétrés (numéro de la carte SIM, par exemple) :

Lieu de découverte

Adresse : Adresse inconnue

Objets conservés

Type d'objet	Sous type	Description	Photo d'illustration	Lieu de conservation	Organisme correspondant
Véhicules	Carte grise				-
Deux roues	Cyclomoteur	Divers R444			-
Numérique	Téléphone portable	Etat : Neuf N° carte SIM : 885522 Opérateur : Orange			-
Documents officiels	Carte nationale d'identité	Numéro : 616999888			-

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

5.5 AJOUT DE PIÈCES JOINTES SUR LES BORDEREAUX

Lors de la génération d'un bordereau de transmission (Recherche d'objets trouvés => Menu rouge => « Transmettre ») pour les objets trouvés, au moment de générer le PDF, un bloc « Pièces jointes » est disponible :

←  Liste des objets trouvés à transmettre

 **Succès**
Les objets sélectionnés ont été transmis avec succès.

Pièces Jointes

Fichier

Aucun fichier sélectionné.


Titre

Ajouter le fichier

Sélectionnez un/des fichier(s) ou glisser-déposer un/des fichier(s) ici.

Légende

Type	Titre	Date d'ajout	Actions
Aucune pièce jointe n'a été ajoutée			

Générer le bordereau

A cet endroit, on peut ajouter des pièces jointes qui viendront automatiquement s'ajouter au bordereau obtenu après avoir cliqué sur le bouton « Générer le bordereau ».

5.6 GESTION DES OBJETS VOLES

En plus des objets trouvés et perdus, sont désormais gérés les objets volés. Pour en créer un, il suffit de se rendre dans le module « Objet » :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

☰ ⬅️ ☂️ Liste des Ob

Rechercher ...

Ajouter ...

... un objet trouvé

... un objet perdu

... un objet volé

Imprimer

Un formulaire va apparaître :

☰ ⬅️ 🗑️ ☂️ Fiche objets volés : **[En cours de rédaction]** rédigé par YPOK ...

Informations générales

Date et heure de réception * : 10 / 12 / 2025 à 12 : 10

Date et heure du vol : jj / mm / aaaa à -- : --

Objets *

[Ajouter un nouvel objet](#)

Type d'objet	Sous-type	Description	Actions
Aucun élément à afficher			

Lieu du vol

Ce formulaire ressemble à celui des objets perdus avec les adaptations nécessaires.

Une fois enregistré, les objets volés vont apparaître sur la page d'index :

☰ ⬅️ ☂️ Liste des Objets Perdus Trouvés d'aujourd'hui

Aujourd'hui Hier Cette semaine La semaine dernière Le ...

Numéro	Type	Type d'objet (Sous type)	Lieu de découverte / perte	Tiers	Description	Action
OPT202500017	Objet volé	Deux roues (Trotinette)	62370 Zutkerque	Perdant : DUCHEMIN Yannick		Détails

Premier Précédent 1 Suivant Dernier

Comme pour les objets perdus et trouvés, il est possible de les rechercher :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Rechercher une Fiche Objet Perdu / Trouvé / Volé

Objets perdus et trouvés

Numéro Numéro externe Transmis par Développer ▼

Objets

Nature

▼

Objet trouvé

Objet perdu

Objet perdu / volé retrouvé

Objet volé

Couleur dominante ▼ +

Forme dominante ▼ +

Matériau ▼ +

Marque ▼ +

5.7 OBJET PERDU / TROUVÉ SUR L'APPLICATION

Sur l'application YCity (dans la rubrique « YPolice ») a été ajoutée un module Objet :



YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

En cliquant dessus, on retrouve tous les objets perdus / trouvés renseignés dans la journée :



En cliquant sur le bouton gris, on ouvre un mini formulaire de recherche qui permet de retrouver facilement une fiche en particulier :



En cliquant sur le bouton « + » en bas à droite, on peut saisir un nouvel objet perdu / trouvé :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

 **Objet Trouvé/Perdu**  

Type

☒ Objets trouvés ☐ Objets perdus

Dates

Date et heure de réception *

 11/12/2025 à 14:53

Date et heure de perte/découverte



Ajouter un objet *

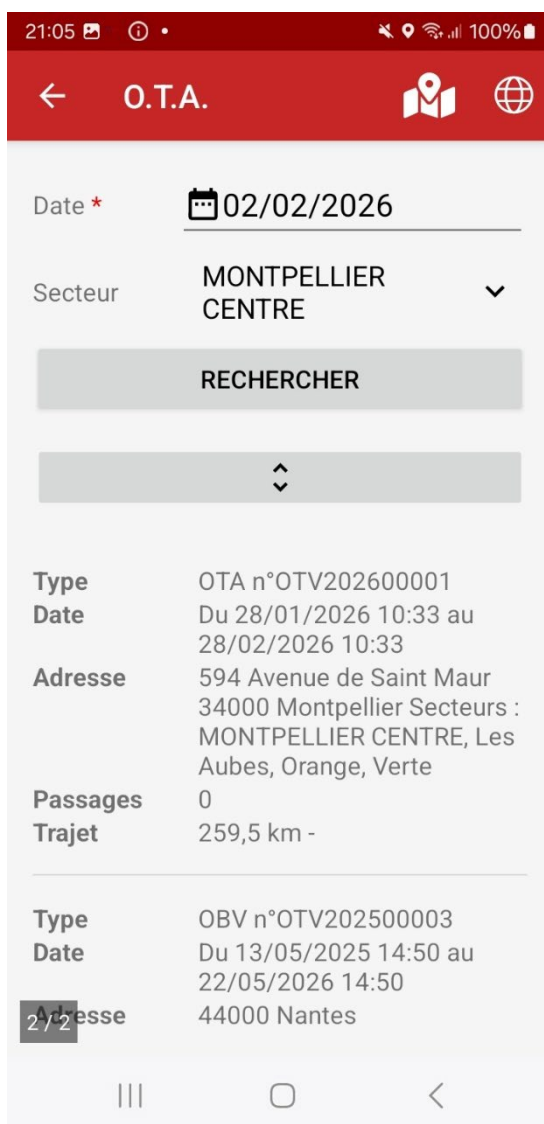
AJOUTER UN OBJET

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

6 OTA

6.1 RECHERCHE PAR SECTEUR SUR L'APPLICATION

Sur l'application YCity, à la consultation des OTA / OBV, vous pouvez filtrer les documents par secteur et ainsi retrouver uniquement ceux qui se situent sur un secteur précis :



The screenshot shows the YCity application interface on a mobile device. The top status bar displays the time 21:05, battery level at 100%, and various connectivity icons. The app's header is red with a back arrow, the text 'O.T.A.', and icons for location and globe. Below the header, there are two filter sections. The first section has a 'Date' field with a calendar icon and the value '02/02/2026'. The second section has a 'Secteur' dropdown menu currently showing 'MONTPELLIER CENTRE'. A grey 'RECHERCHER' button is positioned below the filters. Underneath the button is a grey bar with a double-headed arrow icon. The results are displayed in a list. The first result shows 'Type' as 'OTA n°OTV202600001', 'Date' as 'Du 28/01/2026 10:33 au 28/02/2026 10:33', 'Adresse' as '594 Avenue de Saint Maur 34000 Montpellier Secteurs : MONTPELLIER CENTRE, Les Aubes, Orange, Verte', 'Passages' as '0', and 'Trajet' as '259,5 km -'. The second result shows 'Type' as 'OBV n°OTV202500003', 'Date' as 'Du 13/05/2025 14:50 au 22/05/2026 14:50', and 'Adresse' as '44000 Nantes'. The bottom of the screen shows standard Android navigation icons.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

7 ANIMAL

7.1 COURRIER POUR LES ANIMAUX EN DIVAGATION

Depuis une fiche « Animal errant / perdu / divagant », une nouvelle fonctionnalité pour permettre d'éditer un courrier de mise en demeure pour empêcher la divagation d'animaux. Ce courrier est à destination du propriétaire de l'animal concerné. Cette fonctionnalité est accessible depuis le menu rouge => « Ajouter une mise en demeure pour empêcher la divagation d'animaux »

Le courrier peut, comme l'ensemble des courriers dans YPolice, être imprimé et / ou exporter en PDF.



PM de Dev

République Française

Mise en demeure pour empêcher la divagation d'animaux

M. DUMOULIN FRANÇOIS
56 AVENUE JEAN JAURÈS
33000 BORDEAUX

N° de Référence : **ANE202600011**

Monsieur,

Depuis plusieurs mois nous sommes sollicités de manière régulière concernant votre Chien qui se trouve fréquemment en divagation.

Des mains courantes ont été déposées par plusieurs requérants pour signaler diverses nuisances ou dégradations occasionnées par votre/vos animal(aux).

Comme signalé par les agents de la police municipale, vous avez été informé(e) de vos obligations afin que les nuisances créées par votre animal cesse.

Ces signalements étant restés sans effet, je vous adresse le présent courrier afin de vous mettre en demeure de procéder au renforcement et à la réparation de la clôture ou de tout dispositif empêchant la divagation de votre animal. De même, vous devez procéder à la vérification régulière de celui-ci afin que votre animal ne se trouve plus en situation de divagation.

Pour bénéficier de cette évolution, il est nécessaire de posséder les droits suivants :
« Registre Animal » => « Courrier de mise en demeure pour divagation d'animaux ».

8 AGENT

8.1 FICHE AGENT – AFFICHAGE DES ABSENCES

Dans la fiche Agent, on retrouve l'ensemble des absences de ce dernier. Pour un gain de visibilité, et une meilleure ergonomie, les absences du même type seront rassemblées pour ne former qu'une seule ligne :

Absences de l'agent		
Ajouter une absence		
Date	Motif	Actions
Le 01/03/2021 de 00:00 à 23:59	Congé [CA]	Détails
Du 14/10/2025 au 17/10/2025, journées complètes	Maladie légère	Détails
Le 22/10/2025 de 11:00 à 12:00	Congé exceptionnel	Détails
Le 22/10/2025 de 13:00 à 14:00	Accident [AT]	Détails
Le 24/10/2025, journée complète	Férié [JF]	Détails
Du 30/10/2025 au 01/11/2025, journées complètes	Maladie de moyenne durée	Détails
Affichage de l'élément 1 à 6 sur 6 éléments		
Premier Précédent 1 Suivant Dernier		

8.2 RENFORCEMENT DE LA SECURITE DES CONNEXIONS – PROTECTION CONTRE LES ATTAQUES PAR FORCE BRUTE

Afin de renforcer la sécurité des accès à YPolice et YCity, un nouveau mécanisme de protection contre les tentatives de connexion frauduleuses a été mis en place.

Ce dispositif a pour objectif de limiter les attaques dites **par force brute**, qui consistent à essayer un grand nombre de mots de passe afin d'accéder illégalement à un compte utilisateur. Ces attaques peuvent être réalisées automatiquement par des robots et représenter un risque important pour la confidentialité des données.

Désormais, lorsqu'un utilisateur saisit plusieurs fois un mot de passe incorrect, le système applique un **blocage temporaire et progressif** du compte. La durée de

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

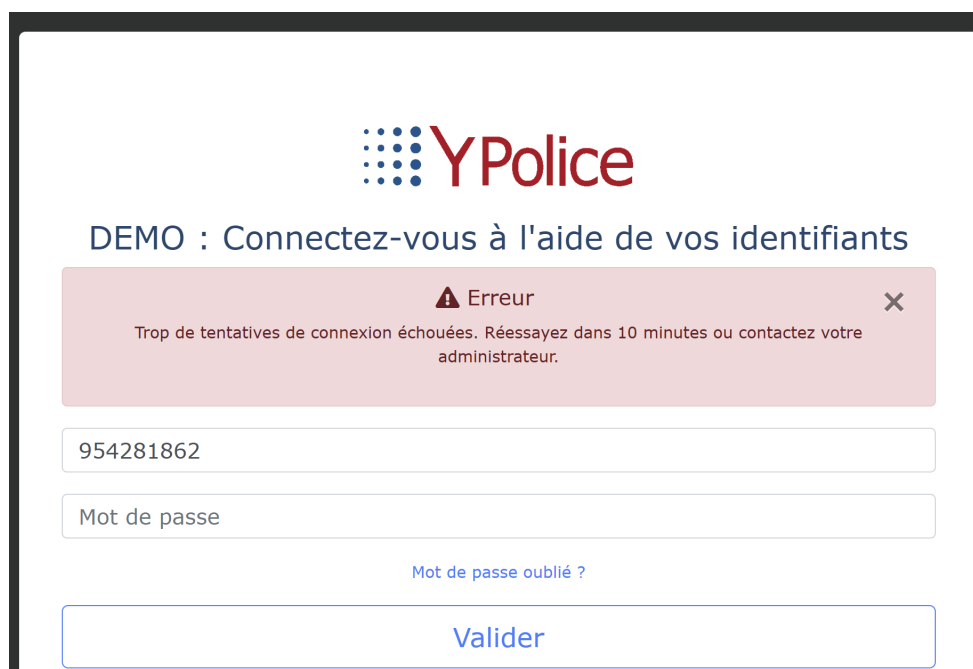
ce blocage augmente en fonction du nombre de tentatives de connexion échouées successives. Cette approche permet de ralentir considérablement les tentatives d'attaque tout en limitant l'impact pour un utilisateur qui se tromperait occasionnellement de mot de passe.

Les durées de blocage sont les suivantes :

Nombre de tentatives de connexion échouées	Durée du blocage
5	2 minutes
6	5 minutes
7	10 minutes
8	30 minutes
9	1 heure
10 et plus	24 heures

Le compteur de tentatives est automatiquement réinitialisé après une authentification réussie. Les blocages automatiques sont également enregistrés dans les journaux d'audit afin de faciliter le suivi des événements de sécurité par les administrateurs.

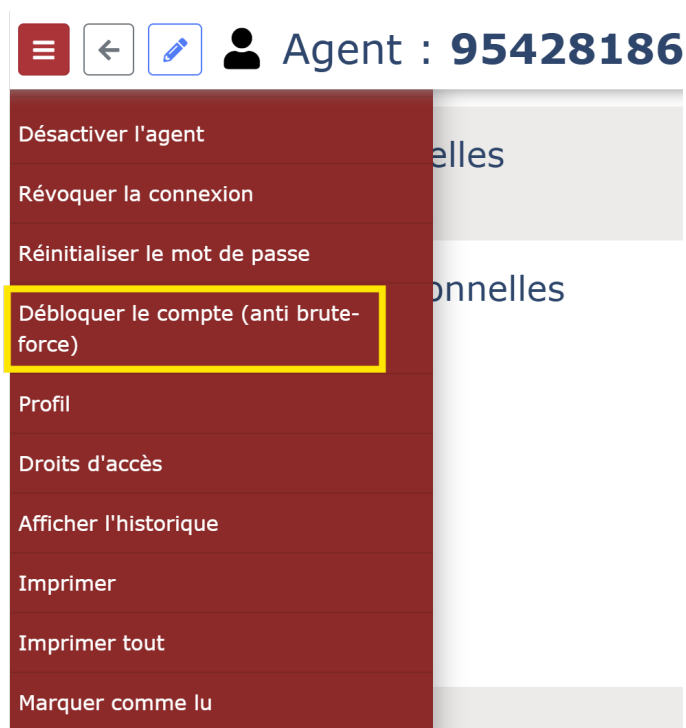
Lorsqu'un utilisateur bloque accidentellement son compte utilisateur, un message d'erreur va s'afficher :



The screenshot shows the YPolice login page. At the top is the YPolice logo. Below it is the text "DEMO : Connectez-vous à l'aide de vos identifiants". A red error message box is displayed, stating: "Erreur" (Error) and "Trop de tentatives de connexion échouées. Réessayez dans 10 minutes ou contactez votre administrateur." (Too many failed login attempts. Please try again in 10 minutes or contact your administrator.). Below the error message are two input fields: one for the username (containing "954281862") and one for the password (containing "Mot de passe"). Below the password field is a link "Mot de passe oublié ?" (Forgot password?). At the bottom is a large button labeled "Valider" (Validate).

L'administrateur peut débloquent le compte. En se rendant sur la fiche de l'agent concerné, une option est disponible dans le menu rouge :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



De la même façon, sur l'application YCity, un message d'erreur va s'afficher uniquement lorsque l'utilisateur va tenter de se connecter avec son nom d'utilisateur / mot de passe :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Remarque : la connexion à travers une carte à puce (microSD ou NFC) enrôlée auprès de l'AGC de l'ANTAI n'est pas concernée par ce dispositif de sécurité. En effet, la carte à puce dispose déjà et nativement d'une sécurité ; celle-ci se bloque au bout de 5 tentatives de connexion.

Cette évolution améliore significativement la protection des comptes utilisateurs tout en restant transparente lors d'une utilisation normale de l'application.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

8.3 DOUBLE AUTHENTIFICATION

Afin de mieux protéger votre compte et les informations auxquelles vous avez accès, YPolice propose une sécurité supplémentaire appelée **double authentification (2FA)**.

Après avoir saisi votre identifiant et votre mot de passe, une **deuxième vérification** permet de confirmer que vous êtes bien à l'origine de la connexion.

8.3.1 Activation de la double authentification

La configuration de la double authentification dépend de vos droits dans YPolice.

Si vous possédez des **droits d'administration**, par exemple si vous avez accès au module « **Gestion** », la configuration de la double authentification est **obligatoire**. Vous devrez configurer au moins une méthode avant de pouvoir continuer à utiliser YPolice.

Si vous ne possédez pas de droits d'administration, la configuration est **facultative**. Il est toutefois recommandé de l'activer afin de renforcer la sécurité de votre compte. Vous pouvez également choisir d'ignorer cette étape et continuer à utiliser YPolice normalement.

Les utilisateurs qui se connectent à YPolice à l'aide du SSO de leur organisation ne sont pas concernés par cette configuration. Ils peuvent continuer à se connecter de la même manière qu'auparavant.

8.3.2 Les méthodes disponibles

Plusieurs méthodes sont proposées pour effectuer cette deuxième vérification.

Vous pouvez configurer plusieurs méthodes de double authentification.

Elles se cumulent et restent disponibles sur votre compte. Vous pourrez ainsi utiliser une autre méthode configurée si votre méthode habituelle n'est pas disponible.

YCity — méthode recommandée

Si vous utilisez l'application **YCity**, nous vous recommandons de choisir cette méthode. Lors de votre connexion, vous recevrez une **notification directement dans l'application YCity** vous permettant de confirmer votre connexion.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

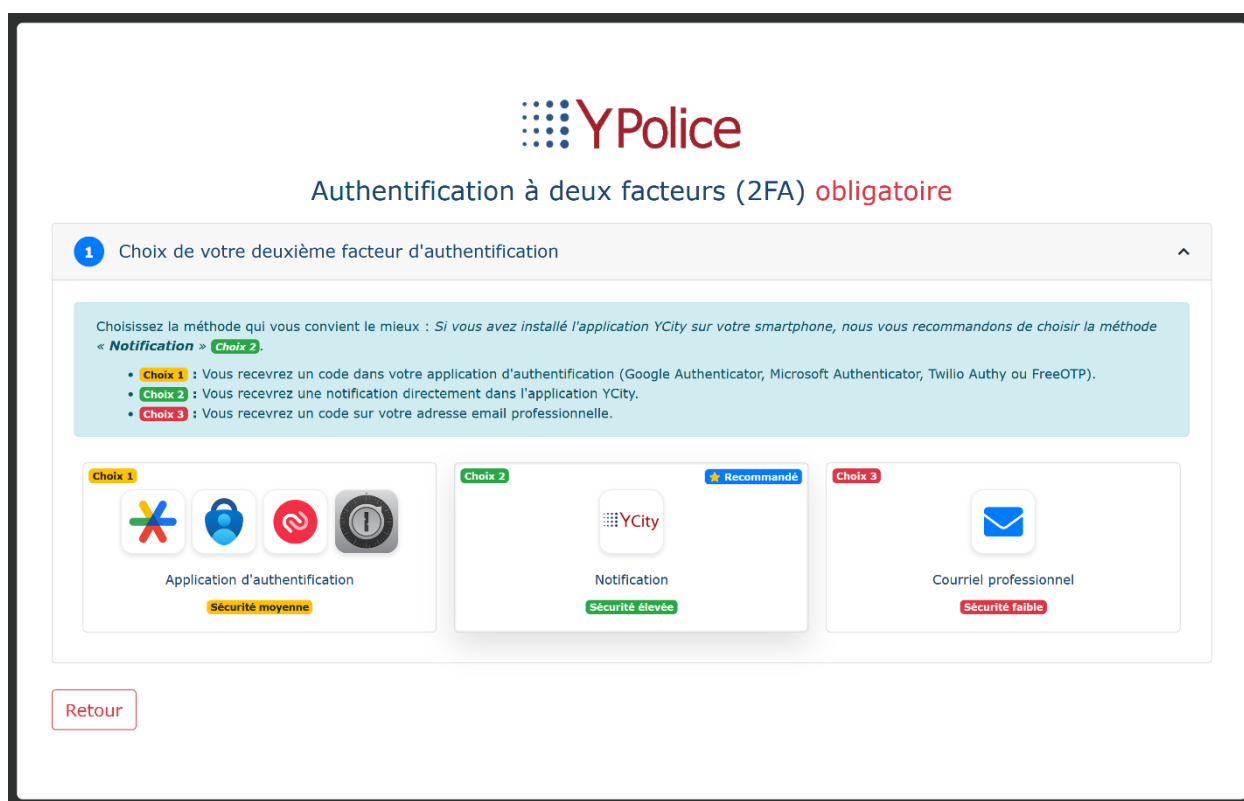
Application d'authentification

Vous pouvez utiliser une application telle que **Microsoft Authenticator, Google Authenticator, Authy ou FreeOTP**. Lors de votre connexion, un code sera affiché dans cette application. Il vous suffira de saisir ce code dans YPolice.

Email professionnel

Un **code sera envoyé sur votre adresse email professionnelle**. Il vous suffira de saisir ce code dans YPolice pour terminer votre connexion.

Remarque : il est possible de configurer plusieurs méthodes d'authentification afin de renforcer la sécurité de votre compte.



YPolice

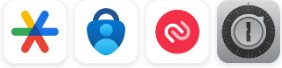
Authentification à deux facteurs (2FA) **obligatoire**

1 Choix de votre deuxième facteur d'authentification

Choisissez la méthode qui vous convient le mieux : Si vous avez installé l'application YCity sur votre smartphone, nous vous recommandons de choisir la méthode « **Notification** » **Choix 2**.

- Choix 1** : Vous recevrez un code dans votre application d'authentification (Google Authenticator, Microsoft Authenticator, Twilio Authy ou FreeOTP).
- Choix 2** : Vous recevrez une notification directement dans l'application YCity.
- Choix 3** : Vous recevrez un code sur votre adresse email professionnelle.

Choix 1



Application d'authentification

Sécurité moyenne

Choix 2



Notification

Sécurité élevée

Choix 3



Courriel professionnel

Sécurité faible

[Retour](#)

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

9 EQUIPEMENT

9.1 REMPLACEMENT DES EQUIPEMENTS

Lorsqu'un équipement est mis en indisponibilité alors il vous sera proposé de le remplacer par un autre équivalent :







Equipement indisponible : *[En cours de rédaction]* rédigé par YP...

Indisponibilité

☐ Définitif
☒ Temporaire

Date de début * Date de fin *







Motif




Sélectionner un équipement de remplacement

Les équipements proposés sont de même type/sous-type/nature que l'équipement A21

Référence	Equipement	Structure	Agent	Date	Assignment(s) actuel / futur	Action
A25	Armes - Bombe lacrymogène	-	-	-		 

Le tableau va vous proposer l'ensemble des équipements disponibles du même type et sous-type. En cliquant sur le bouton vert puis sur la disquette, YPolice va remplacer l'équipement remplaçant dans toutes les équipes et agents sur la période considérée.

9.2 RECHERCHE DES EQUIPEMENTS PAR AFFECTATION

Dans le formulaire de recherche des équipements, un bloc « Affectation » a été ajouté. Il permet de retrouver un équipement par rapport à l'agent auquel il a été affecté.

On sélectionne, en premier lieu, le type d'affectation (nominatif ou individuel, par exemple). Des champs vont apparaître.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Si on sélectionne « Nominatif », on pourra retrouver l'ensemble des équipements qui sont affectés, de manière permanente, à un agent donné :

Affectation Réduire ▲

Type Agent

Nominatif ▼ Actif ▼ DUCHEMIN Marcel ▼

Si on sélectionne « Individuel », on pourra, par exemple, retrouver toutes les affectations de « Tonfa » à un agent et une période donnée :

Affectation Réduire ▲

Type Agent

Individuel ▼ Actif ▼ DUCHEMIN Marce ▼

Date / heure de remise ☐ L ☐ Ma ☐ Me ☐ J ☐ V ☐ S ☐ D

Du ▼ 01/01/2026  à --:--

au 31/01/2026  à --:--

Date / heure de retour ☐ L ☐ Ma ☐ Me ☐ J ☐ V ☐ S ☐ D

Le ▼ jj/mm/aaaa  à --:--

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

10 FORMATION

10.1 AJOUT DE PIECE JOINTE SANS MODIFIER LA FICHE

En consultant la fiche d'une formation, vous pouvez ajouter une ou plusieurs pièces jointes sans passer par le formulaire de modification d'une formation :

Pièces Jointes [1]

Fichier

Aucun fichier sélectionné 

Titre

Ajouter le fichier

 Sélectionnez un/des fichier(s) ou glisser-déposer un/des fichier(s) ici.

Légende

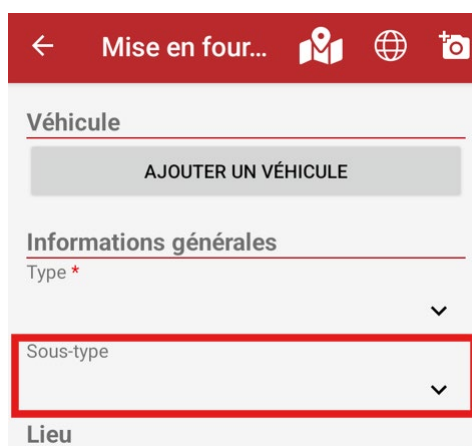
YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

11 APPLICATION / YPVe

11.1 RECHERCHE DANS LES LISTES DÉROULANTES

Le fonctionnement des listes déroulantes sur YCity a été calqué sur celui de YPolice. Ainsi, il est désormais possible de rechercher un élément dans la liste. De plus si un élément est sélectionné dans une sous-liste (sous-type de mission, par exemple), la liste parent va être automatiquement renseignée.

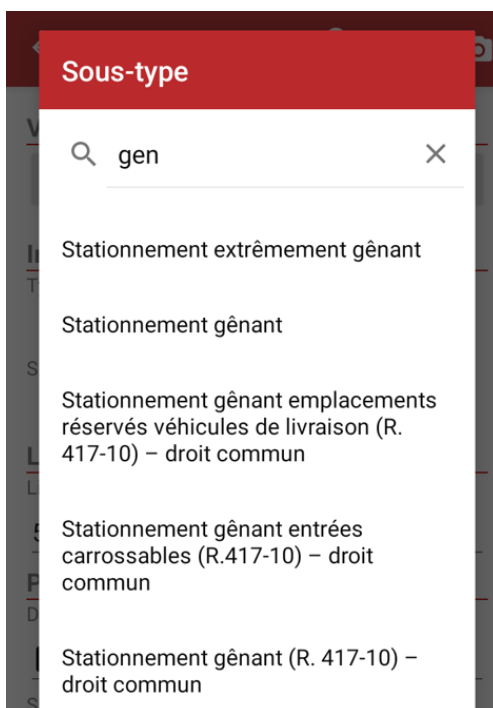
En cliquant sur la liste :



The screenshot shows a mobile application interface with a red header bar containing a back arrow, the text 'Mise en four...', and three icons (location, globe, camera). Below the header, there is a section titled 'Véhicule' with a button 'AJOUTER UN VÉHICULE'. Underneath is a section 'Informations générales' with a 'Type *' dropdown menu. The 'Sous-type' dropdown menu is highlighted with a red rectangular box. At the bottom, there is a 'Lieu' dropdown menu.

Une fenêtre va s'afficher dans laquelle vous pouvez rechercher et / ou sélectionner l'élément que vous souhaitez :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Cette recherche n'est pas sensible à la casse ou aux caractères spéciaux. Ainsi, en cherchant "genan", le système me trouvera tous les éléments (sous-type de mise en fourrière, dans cet exemple) comportant cette expression : "gênant", "Gênants",

11.2 NATINF ALTERNATIF POUR LA VITESSE ET L'ALCOOLEMIE

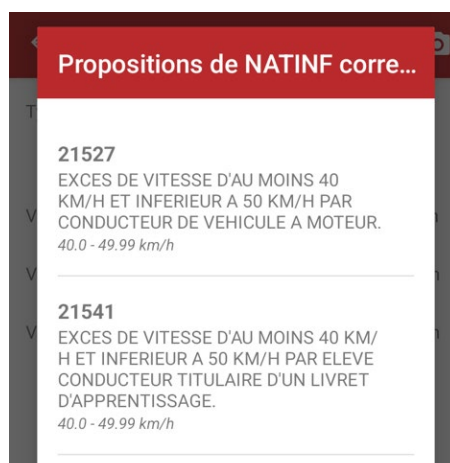
Lors de la saisie d'infraction concernant la vitesse ou l'alcoolémie et qui nécessite une mesure (éthylotest ou cinémomètre), si les valeurs que vous avez renseignées sont au-delà des limites imposées par le code NATINF sélectionné initialement, le système va automatiquement vous proposer des NATINF qui correspondent à la valeur de la mesure :

Dans un premier temps, on choisit le NATINF 11301. On renseigne "50" en vitesse limite et "95" en vitesse enregistrée, ce qui donne 90 km/h en vitesse retenue.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Or, pour le NATINF 11301, l'excès de vitesse doit être au moins de 30 km/h et être inférieur à 40 km/h. Dans cet exemple, YCity va donc nous proposer d'autres codes NATINF qui correspondent mieux à la situation :



11.3 MISSIONS DE NUIT

Sur l'application YCity, à la consultation des missions à réaliser, les utilisateurs vont voir, sur la journée courante, toutes les missions sur lesquelles ils vont devoir intervenir tant que celles-ci sont affectées à l'équipage.

Par exemple : pour le 15 octobre 2025, un équipage travaille de 22 heures à 6 heures. Sur cette équipe, on affecte une mission le 16/10 de 2h à 3h. Cette mission sera visible à la fois pour la journée du 15 et la journée du 16.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

11.4 FAMILLE D'AGENT

Désormais l'ANTAI impose de renseigner la famille de l'agent, en plus de la qualification. Cette information est indispensable pour pouvoir saisir une infraction. Si cette information n'a pas été renseignée, un message d'erreur va s'afficher et l'icône "YPve" sera grisé et indisponible. Pour la saisir, il suffit d'aller dans "Paramètres" puis "Agent" :

← Agent

Nom

HOLMES

Prénom

SHERLOCK

Matricule

765432

Nom du service

PM Cumières-le-Mort-Homme

Service

05513903100

Corps

PM

Qualification

APJA

Famille d'agent

Police municipale

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

11.5 CONSULTATION DES MIFs NON INTEGRES A L'ANTAI

Lorsqu'une infraction n'a pas été intégrée à l'ANTAI ou que l'ANTAI n'a pas envoyé de confirmation à YPolice que l'infraction a été intégrée, celle-ci n'est pas intégralement consultable dans YPolice :



Procès-verbal de Contravention : **INF202500052**

Informations générales

Type d'infraction :	Vitesse
Date d'intégration :	09/10/2025 à 12:01
Prochaine action :	Effacement du MIF
Etat d'intégration :	En attente d'intégration
Envoyé :	×
Date de saisie :	08/10/2025 à 17:33
Date de constatation :	08/10/2025 à 17:32
Agent verbalisateur :	Agent 'HOLMES Sherlock' de matricule '002'.
Numéro d'équipement :	P900261

Agent intervenant

Sherlock HOLMES (002 - GT)

Dorénavant, toutes les informations de l'infraction seront consultables :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Procès-verbal de Contravention : **INF202500052**

Informations générales

Type d'infraction :	Vitesse
Date d'intégration :	09/10/2025 à 12:01
Prochaine action :	Effacement du MIF
Etat d'intégration :	En attente d'intégration
Envoyé :	×
Date de saisie :	08/10/2025 à 17:33
Date de constatation :	08/10/2025 à 17:32
Agent verbalisateur :	Agent 'HOLMES Sherlock' de matricule '002'.
Numéro d'équipement :	P900261

Agent intervenant

Sherlock HOLMES (002 - GT)

Lieu de l'infraction

Adresse : 40350 GAAS (France)

Infraction

21527 - EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 40 KM/H ET INFÉRIEUR A 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VÉHICULE A MC

Autorisation provisoire de circuler : non

Fiche d'immobilisation établie : non

Enlèvement demandé : non

Rétention du permis de conduire : non

11.6 RECHERCHE D'UNE INFRACTION PAR ARRÊTE

Dans le formulaire de recherche, un bloc "Arrêté" permet de retrouver la totalité des infractions liées à un arrêté :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Rechercher Procès-verbal de contravention

Vehicule

Developper ▼

Arrêté

Réduire ▲

☒ Présence d'un arrêté

Arrêté

Rechercher un arrêté (Numéro, nature, ... ▼)

Equipement

Développer ▼

Il est possible d'affiner encore davantage sa recherche en sélectionnant un arrêté spécifique si ce dernier a été paramétré dans le module Arrêté :

Arrêté

Réduire ▲

☒ Présence d'un arrêté

Arrêté

24T677 - Réglementation temporaire... ✕ ▼

11.7 RELEVÉE PAR VIDEO-VERBALISATION

Dans la consultation d'une infraction issue de YPve dans YPolice, si celle-ci a été relevée par vidéo-verbalisation, l'information va s'afficher :

Procès-verbal de Contravention : **INF201800518**

Infraction

31089 - STATIONNEMENT TRES GENANT D'UN VEHICULE MOTORISE SUR UN TROTTOIR. - classe n°4

Autorisation provisoire de circuler : non

Fiche d'immobilisation établie : non

Enlèvement demandé : non

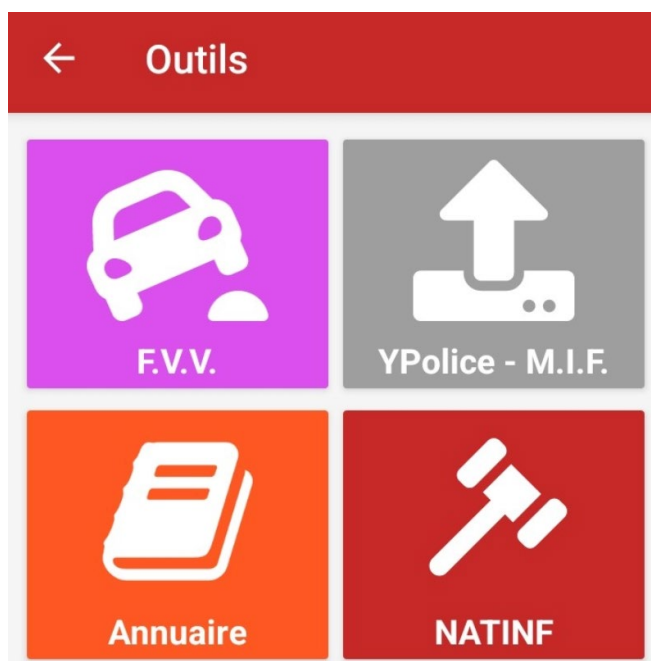
Rétention du permis de conduire : non

Relevé par vidéo-verbalisation : 

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

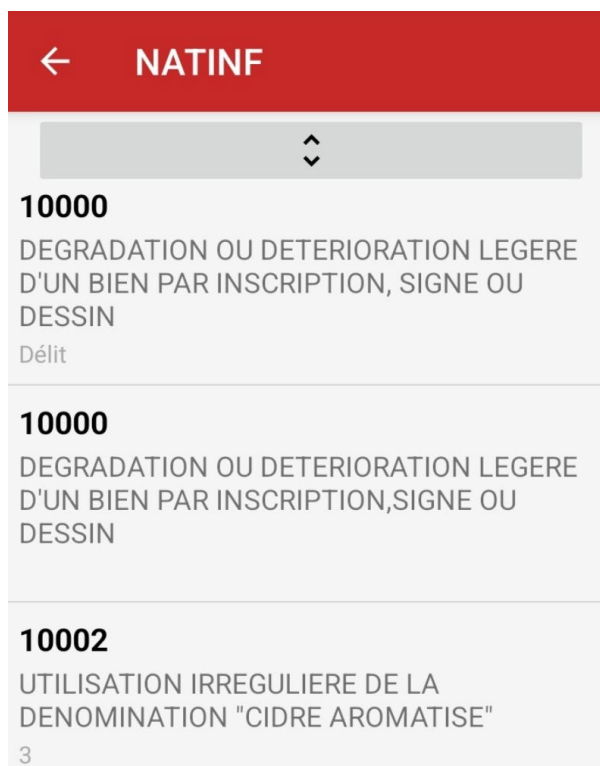
11.8 CONSULTATION DE LA BASE NATINF COMPLETE SUR L'APPLICATION

Afin de palier la disparition de l'application "Stop Infraction", il a été ajouté, dans l'application YCity, un utilitaire qui va vous permettre de consulter la totalité des codes NATINF peu importe sa source (ANTAI, ministère de l'intérieur, ...) :



En cliquant, on peut visionner les NATINF que l'on souhaite :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



← **NATINF**

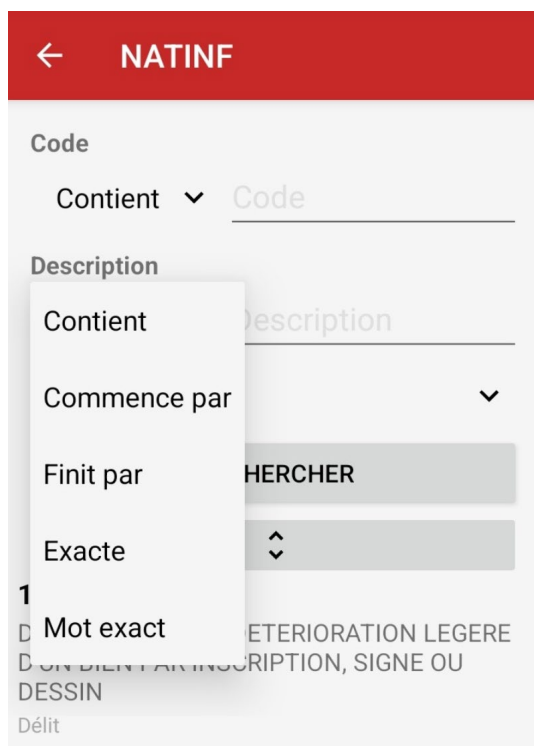
⌵

10000
DEGRADATION OU DETERIORATION LEGERE
D'UN BIEN PAR INSCRIPTION, SIGNE OU
DESSIN
Délit

10000
DEGRADATION OU DETERIORATION LEGERE
D'UN BIEN PAR INSCRIPTION, SIGNE OU
DESSIN

10002
UTILISATION IRREGULIERE DE LA
DENOMINATION "CIDRE AROMATISE"
3

Il existe un mini formulaire de recherche qui permet de retrouver des codes NATINF selon le code, sa description (ou qualification) et sa classe :



← **NATINF**

Code

Contient ▾ Code

Description

Contient

Commence par ▾

Finit par

Exacte

1

Mot exact

DEGRADATION OU DETERIORATION LEGERE
D'UN BIEN PAR INSCRIPTION, SIGNE OU
DESSIN
Délit

HERCHER

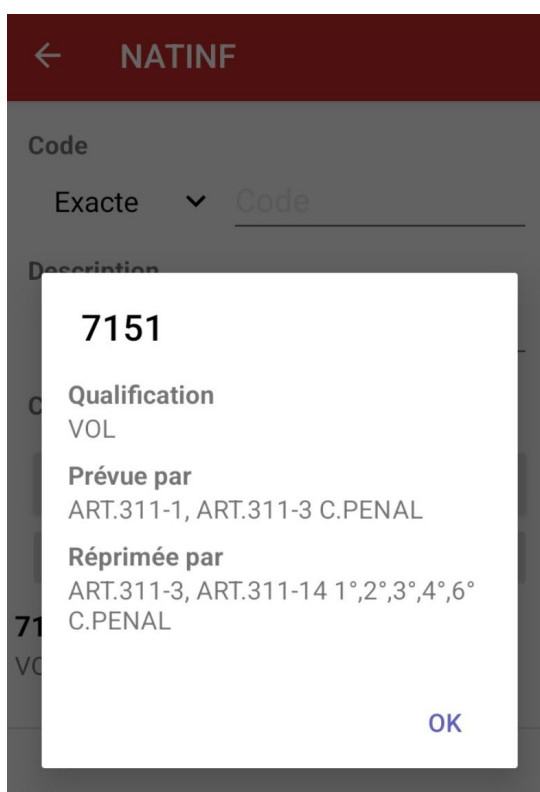
⌵

Les champs code et description sont accompagnés d'une liste déroulante :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

- Contient (si je cherche "vol", cela me trouvera des NATINF contenant "involontaire", par exemple)
- Commence par :
- Finit par :
- Exacte : recherche un NATINF dont la qualification correspond exactement au terme recherché (si je cherche "vol", cela trouvera que les NATINF contenant le mot "vol" dans sa qualification et uniquement)
- Mot exacte : recherche un NATINF dont la qualification contient le terme recherché (si je cherche "vol" cela me retrouvera les NATINF "VOL" mais également "VOL EN BANDE ORGANISE")

En cliquant sur le NATINF, il est possible de le consulter en détail :

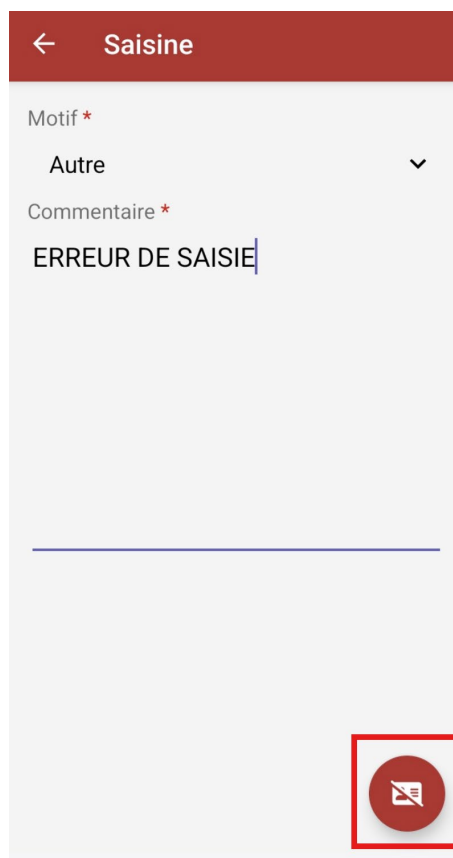


11.9 NFC – INDICATEUR LORS DE LA SAISINE

Lorsque l'on parvient à la dernière étape de saisie d'une infraction, YCity demande à ce que vous représentiez la carte NFC si celle-ci n'est pas déjà présente. L'application présente alors, en bas à droite, un indicateur. Celui-ci permet d'informer l'utilisateur que la carte NFC est bien présente.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Comme pour la saisine il est nécessaire de présenter également la carte NFC, le même indicateur a été ajouté :



11.10 AJOUT DE PHOTOGRAPHIES

Lors de la rédaction d'un document sur YCity, il est possible, depuis la galerie d'intégrer plusieurs photographies. Attention : une limite va être mise en place pour éviter qu'il y ait trop de fichiers.

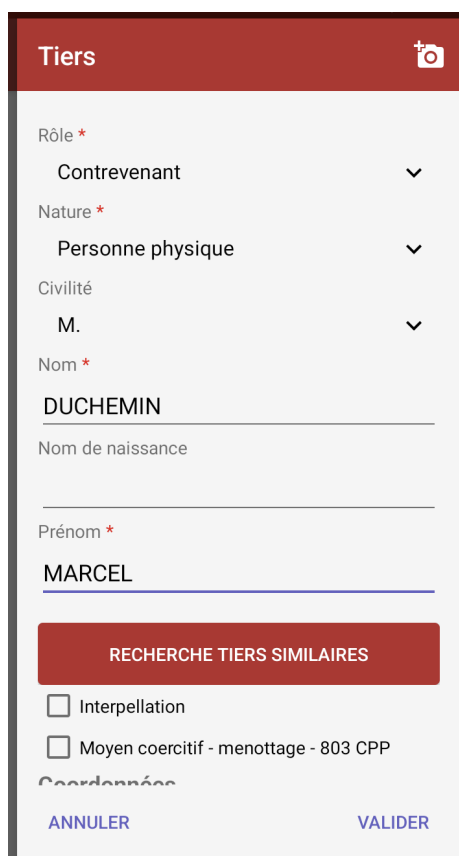
11.11 TIERS ET VEHICULES SIMILAIRES SUR L'APPLICATION

Sur l'application YCity, dans l'onglet YPolice, et sur l'ensemble des modules possibles, la fonctionnalité "Tiers similaires" et "Véhicules similaires" a été ajoutée. Ainsi, comme sur YPolice, vous allez pouvoir, après avoir saisi un minimum d'informations (nom et prénom pour le tiers, immatriculation pour le véhicule, par exemple), être informé si ces données sont déjà connues par votre service.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Sous le module YPolice de l'application, dans l'ensemble des formulaires d'ajout de tiers et de véhicule, on trouve, dans la fenêtre modale, un bouton permettant de retrouver les éléments similaires. Les critères de recherche sont exactement les mêmes que ceux d'YPolice.

A l'ouverture de la fenêtre modale, le bouton est grisé (désactivé). Il ne devient actif qu'au moment où l'utilisateur a saisi un minimum d'informations (par exemple, dans le cas d'un tiers "Personne physique", le nom et le prénom doivent avoir été spécifiés) :



En cliquant dessus, une fenêtre modale apparaît, et présente, comme sur YPolice, la totalité des éléments similaires :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Résultats de recherche

Perdant M. Marcel DUCHEMIN
Enregistré dans : Fiche objets volés OPT201201000294

Visiteur M. Marcel DUCHEMIN (M)
Enregistré dans : Demande d'accréditation temporaire TPA202600001

Contrevenant M. Marcel DUCHEMIN
Fixe : 03 24 45 77 58
Mobile : 06 06 06 06 06
Courriel : testmarcel@yopmail.com
Enregistré dans : Main Courante

Contrevenant Marcel DUCHEMIN
•Père M. Franck DUCHEMIN
•Mère Mme Clarence DUCHEMIN
4 / 10
Enregistré dans : Procès-Verbal

FERMER

L'utilisateur peut :

- Soit en sélectionner un : ce qui a pour conséquence de recopier les données de l'élément
- Soit, s'il ne trouve pas de correspondance, de fermer la fenêtre modale

11.12 CARTOGRAPHIE – MARQUEURS

La cartographie disponible dans le module **YPolice** de l'application **YCity** évolue afin d'améliorer la visualisation des interventions sur le terrain.

Jusqu'à présent, la carte affichait uniquement la position de l'équipage. Désormais, elle permet également de visualiser les éléments correspondant au module consulté.

Cette évolution concerne les modules suivants :

- Mission
- Immobilisation
- Mise en fourrière
- Opération Tranquillité Absence (OTA)
- Surveillance des abusifs

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

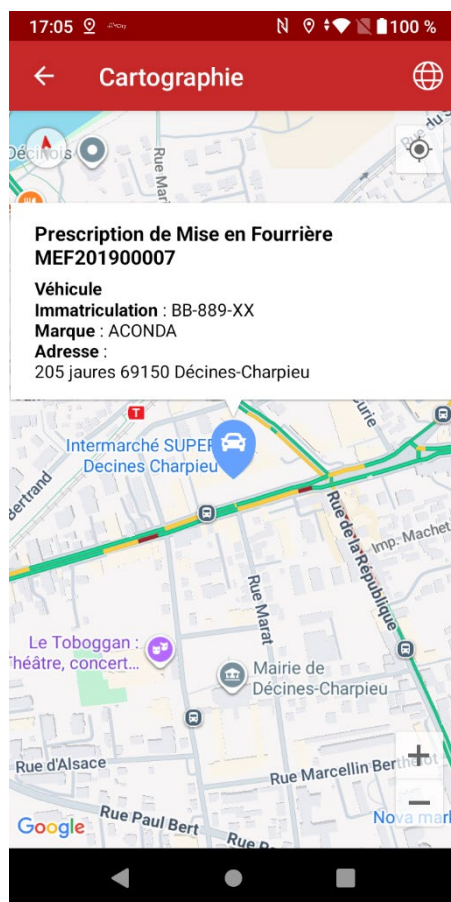
- Arrêté
- PV simplifié
- Circulation provisoire
- Accueil

Par exemple, lorsqu'un utilisateur ouvre la cartographie depuis le module **Mise en fourrière**, l'ensemble des mises en fourrière actuellement en cours d'exécution est affiché sur la carte, en complément de la position de l'équipage :



En cliquant sur un marqueur, il est possible de visualiser les informations sur l'élément :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Cette fonctionnalité facilite la localisation des interventions et améliore la vision d'ensemble des opérations en cours.

11.13 CONNEXION SSO

Si votre plateforme YPolice est configurée avec une authentification **SSO (Single Sign-On)**, cette méthode de connexion est désormais également disponible dans l'application mobile **YCity**.

Cette évolution permet aux agents de s'authentifier directement avec les identifiants de leur annuaire de la collectivité (Azure AD, Entra ID, ou tout autre fournisseur SSO compatible configuré sur votre plateforme), sans avoir à saisir un identifiant et un mot de passe propres à YCity.

Cette fonctionnalité est particulièrement adaptée aux utilisateurs qui ne se connectent pas à l'application à l'aide d'une **carte à puce (carte SD ou NFC)**.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

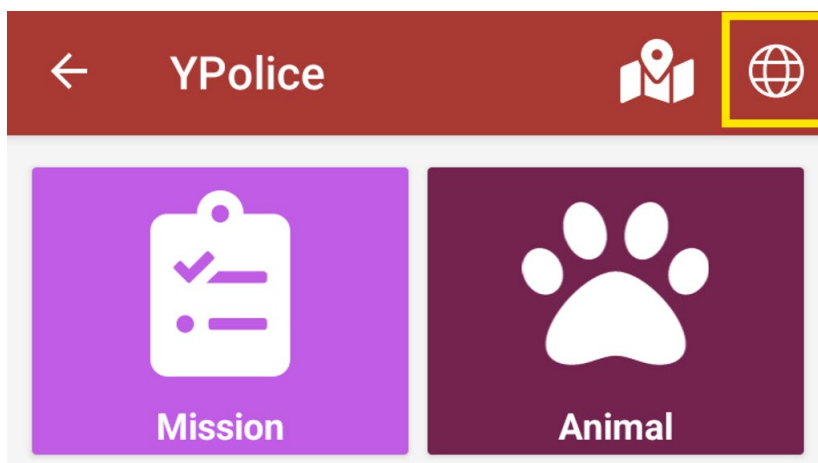
Sur l'écran de connexion de YCity, un **nouveau bouton** apparaît lorsque cette interface est activée sur votre site.



En sélectionnant ce bouton, l'utilisateur est redirigé vers la page d'authentification de son fournisseur SSO. Si une session est déjà ouverte sur l'appareil, la connexion peut être réalisée automatiquement, sans nouvelle saisie des identifiants. Une fois l'authentification validée, l'utilisateur est redirigé vers la page d'accueil de l'application et peut accéder immédiatement à ses fonctionnalités.

Remarque : Si vous souhaitez accéder à la version web d'YPolice depuis l'application YCity après vous êtes connecté via SSO, vous n'aurez pas la nécessité de renseigner à nouveau vos identifiants de connexion.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Cette évolution offre plusieurs avantages :

- une expérience de connexion simplifiée pour les utilisateurs ;
- une gestion centralisée des comptes et des mots de passe par l'organisation ;
- un niveau de sécurité renforcé grâce au mécanisme d'authentification de la collectivité ;
- une réduction des mots de passe à mémoriser pour les agents.

11.13.1 Recherche partielle des voies

Sur l'ensemble des formulaires de l'application YCity, la saisie de la voie a été rendue plus intelligente : lors de la saisie, l'application propose désormais les voies correspondantes même lorsque le libellé est partiel ou abrégé.

Par exemple, si l'utilisateur saisit « ST JACQUES », YCity lui proposera automatiquement les voies de la ville comportant « SAINT JACQUES » :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Adresse

ADRESSE POSTALE

LIEUX DE RÉFÉRENCE

SECTEUR

Adresse postale *

Commune *

CP *

SAINT-AGNAN

89340

Libellé de voie, axe, lieu-dit

ST

LOT DE LA CROIX SAINT JACQUES

89340

Désignation

De même, si l'utilisateur cherche « ROCH SAINT » ou encore « ROCH ST », le système retrouvera les voies « SAINT ROCH » :

Adresse

ADRESSE POSTALE

LIEUX DE RÉFÉRENCE

SECTEUR

Adresse postale *

PASSAGE SAINT-ROCH

75001

RUE SAINT-ROCH

75001

Libellé de voie, axe, lieu-dit

ROCH SAINT

N°

Suppl.

L'ensemble des abréviations couramment utilisées ont également été prises en compte, comme, par exemple, les avenues :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Adresse

ADRESSE POSTALE

LIEUX DE RÉFÉRENCE

SECTEUR

Adresse postale *

Commune *

CP *

PARIS

75001

Libellé de voie, axe, lieu-dit

AV VI

AVENUE VICTORIA

75001

Ou encore les boulevards :

Adresse

ADRESSE POSTALE

LIEUX DE RÉFÉRENCE

SECTEUR

BOULEVARD DE LA MADELEINE

75001

BOULEVARD DU PALAIS

75001

BOULEVARD DE SÉBASTOPOL

75001

BD

N°

Suppl.

Voici la liste complète des abréviations supportées :

Abréviation(s)	Type de voie
all, al	allee
av, ave	avenue
bd, bld	boulevard
car	carrefour
chs	chaussee
che, chem	chemin
cite	cite
crs	cours
dom	domaine
esp, espl	esplanade

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Abréviation(s)	Type de voie
fg, fbg	faubourg
hle	halle
imp	impasse
lot	lotissement
mte	montee
pas, psg	passage
pl	place
plg	plage
pln	plaine
pt	pont
prom	promenade
qu	quai
res	residence
rpt, rdpt	rond point
rte, rt	route
rle	ruelle
sen, sent	sentier
sq	square
tsse	terrasse
tra, trav	traverse
vla	villa
vlge, vge	village
zac	zone aménagement concerté
za	zone artisanale
zi	zone industrielle

11.14 RECONNAISSANCE OPTIQUE DE CARACTERES

11.14.1 Reconnaissance des pièces d'identité

De la même manière que pour la lecture des plaques d'immatriculation, les utilisateurs de **YCity** pourront désormais scanner directement une **pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, etc.

À partir de la pièce photographiée, le système identifiera automatiquement un maximum d'informations disponibles, telles que le **nom**, le **prénom**, le **numéro du document** ou encore d'autres données utiles selon le type de pièce présenté.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

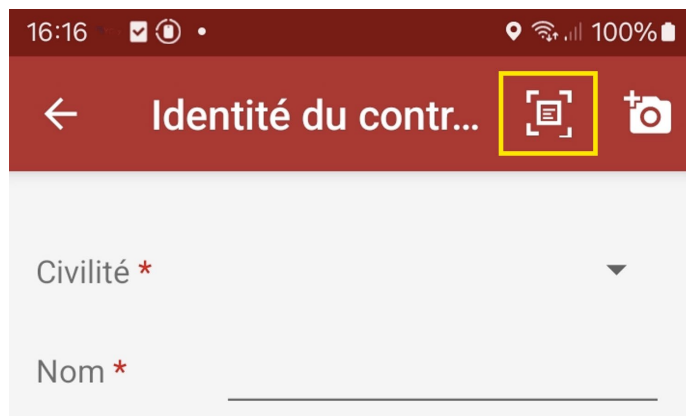
Les champs correspondants seront alors automatiquement préremplis dans le formulaire.

Cette fonctionnalité permettra de **réduire considérablement le temps de saisie** et de limiter les erreurs lors des contrôles ou interventions sur le terrain.

La reconnaissance des pièces d'identité sera disponible aussi bien dans **YPve** que dans les différents **modules YPolice de l'application YCity**.

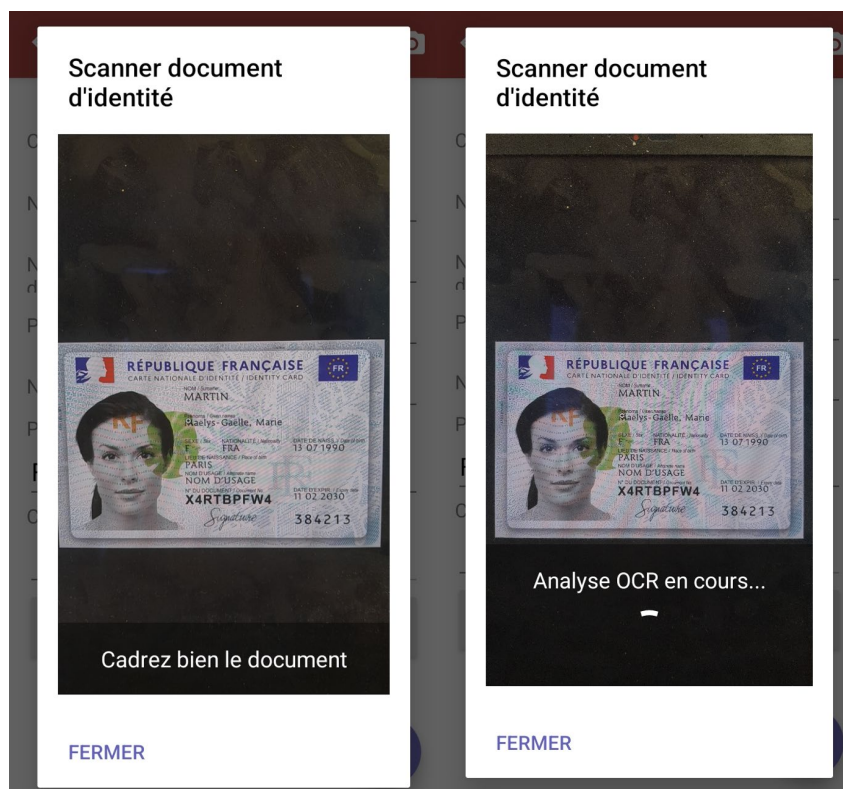
Exemple pour YPve :

Sur la page de saisie de l'identité du contrevenant, un bouton est visible en haut à droite :

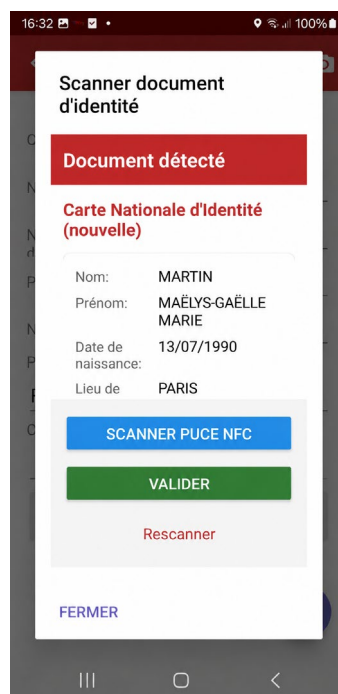


En cliquant dessus, une fenêtre modale s'affiche. C'est à ce moment que l'utilisateur va placer la pièce d'identité devant l'objectif de la caméra du téléphone :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

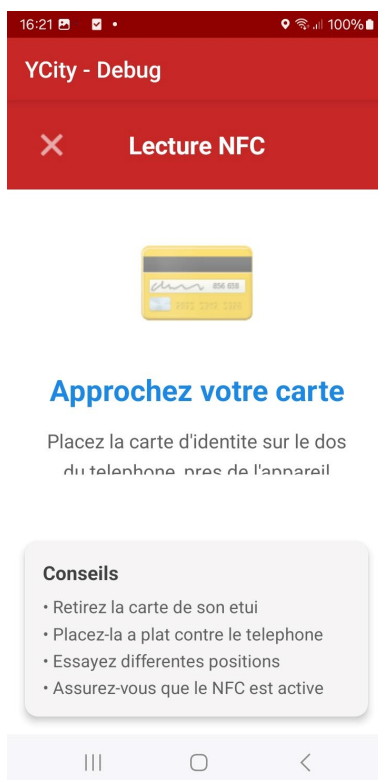


Dès que l'analyse est terminée, une fenêtre de validation s'affiche :



En cliquant sur le bouton "SCANNER PUCE NFC", l'utilisateur est invité à positionner la pièce d'identité derrière le smartphone afin que celui-ci lise les informations contenues dans cette puce :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Une fois les données récupérées, il suffit de cliquer sur le bouton "Valider" et toutes les informations que le système a pu récupérer vont renseigner automatiquement les champs correspondants.

11.14.2 Amélioration de la reconnaissance des plaques d'immatriculation

YCity dispose déjà d'une fonctionnalité permettant de lire automatiquement les plaques d'immatriculation à l'aide de l'appareil photo du terminal.

Ce système a été largement amélioré afin de proposer une **reconnaissance plus rapide et plus fiable des caractères composant les plaques**.

La nouvelle version permettra notamment une meilleure prise en charge des **plaques d'immatriculation françaises**, ainsi que des **plaques des pays européens les plus couramment rencontrées lors des verbalisations**.

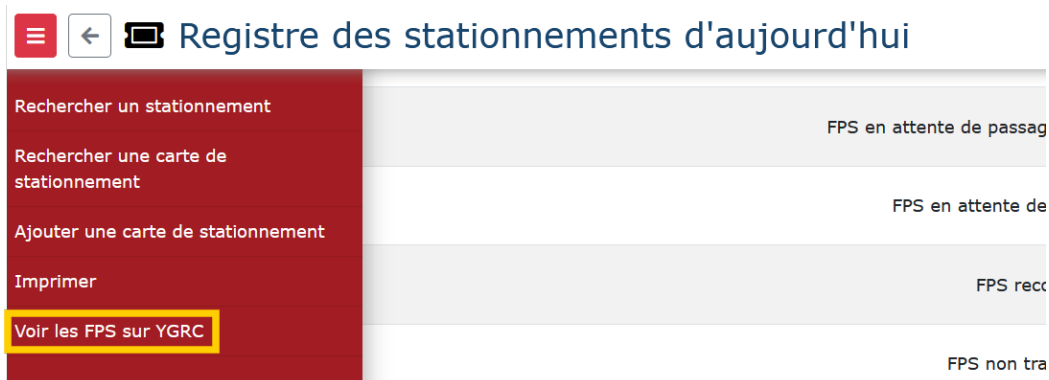
Cette amélioration facilitera la saisie des immatriculations sur le terrain tout en réduisant les risques d'erreur liés à une saisie manuelle.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

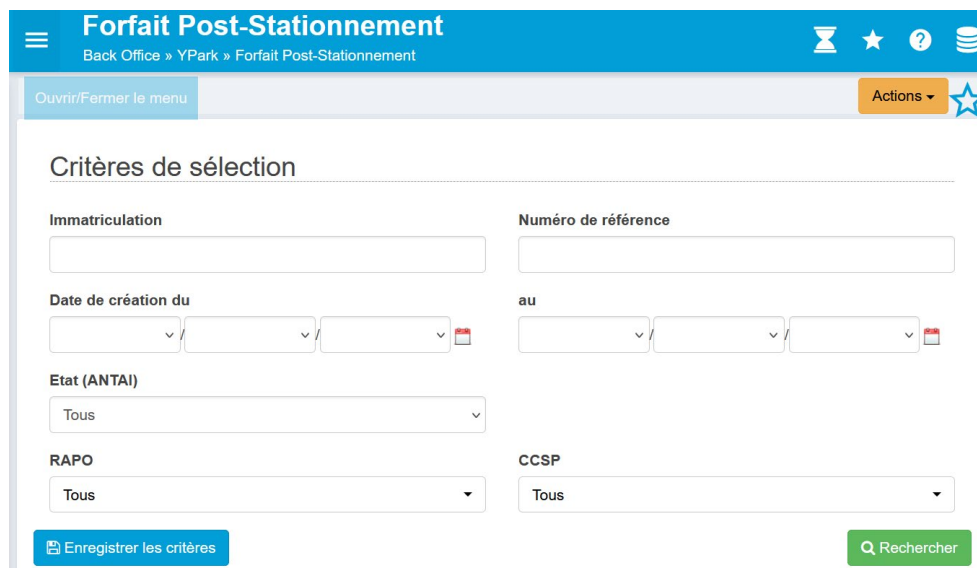
12 YPARK

12.1 LIENS DE YPOLICE VERS YGRC

Depuis l'index du module YPark sur YPolice, un lien a été ajouté pour accéder directement à l'index du module YPark sur YGRC :



Ce lien va rediriger vers YGRC :



De la même manière, en consultant un FPS sur YPolice, un lien va permettre de le consulter directement sur YGRC :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

 **Forfait Post-Stationnement : FPS2025000000103** rédigé

[Ajouter un paiement](#)
[Voir sur le plan de la ville](#)
[Imprimer](#)
[Afficher l'historique](#)
[Marquer comme lu](#)
[Voir le FPS sur YGRC](#)

07/11/2025 à 17:40
En attente de transfert
YCity

RUE DE LA TRAILLE 01700 Miribel , Secteur : Zone Orange

Ce lien va rediriger sur :

 **FPS n°FPS2025000000103**
Back Office » FPS » FPS n°FPS2025000000103



Détails du FPS

Identifiant FPS	FPS2025000000103
Statut	Impayé
Etat (ANTAI)	En attente de transfert
Date de constatation	07/11/2025 17:40:23
Immatriculation	DE-643-GD
Véhicule	RENAULT
Référence QR Code	
Adresse	RUE DE LA TRAILLE 01700 Miribel

FPS n°FPS2025000000103

Personne concernée	Libellé	Débit	Crédit
FPS2025000000103 Conducteur ypark	Forfait Post-Stationnement	25,00 €	
Total		25,00 €	

[Retour](#)[Payer le FPS](#)[Annuler le FPS](#)[Créer un RAPO](#)

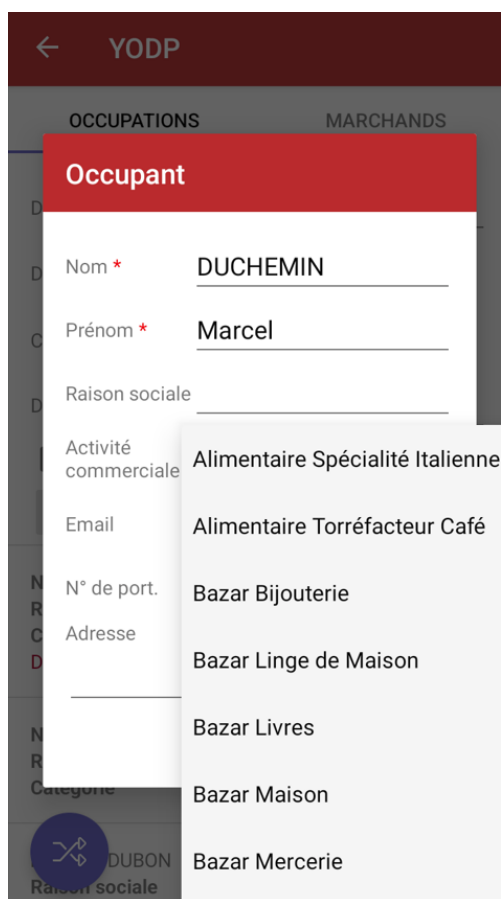
YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

13 YODP

13.1 AJOUT DES ACTIVITÉS COMMERCIALES

Sur l'application YCity, à la création d'un nouveau commerçant, il est possible de spécifier la ou les activités du commerçant. Selon la configuration paramétrée, cette liste pourra se présenter de deux manières différentes :

- Soit une liste à sélection unique :



- Soit une liste à sélection multiple :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Activité commerciale

- ☐ Alimentaire Bio
- ☐ Alimentaire Boulangerie
- ☐ Alimentaire Gras
- ☒ Alimentaire Spécialité Basque
- ☒ Alimentaire Spécialité Italienne
- ☐ Alimentaire Torréfacteur Café
- ☐ Bazar Bijouterie
- ☐ Bazar Linge de Maison
- ☐ Bazar Livres
- ☐ Bazar Maison
- ☐ Bazar Mercerie

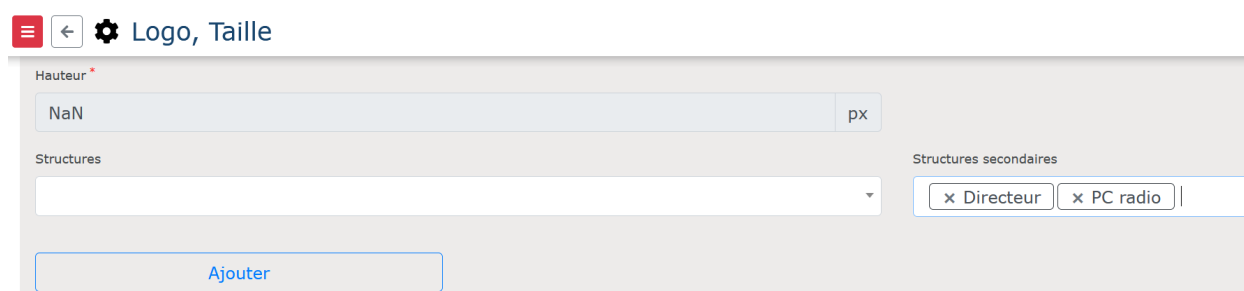
[ANNULER](#) [OK](#)

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

14 GESTION

14.1 PLUSIEURS STRUCTURES / SOUS-STRUCTURES POUR LES LOGOS ET IMPRESSION

En Gestion, il est désormais possible d'affecter un même logo à plusieurs structures.



Dans l'exemple ci-dessus, le logo paramétré sera le même pour la structure « Directeur » et « PC radio ».

14.2 MOTIF DE ROULEMENT — PASTILLE DE COULEUR

Dans la Gestion et le paramétrage des motifs de roulement, des pastilles de couleur ont été ajoutées afin de faciliter la lisibilité. Ces pastilles sont présentes à l'affichage du motif :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

← ↗ 🗑 ⚙ Motif de roulement

Informations générales

Titre : Test final 3

Numéro de la journée	Journée type	Journée-type RH
1	■ S	■ S
2	■ S	■ S
3	■ AT	■ AT
4	■ AT	■ AT
5	■ Congé exceptionnel	■ Congé exceptionnel
6	■ Congé exceptionnel	■ Congé exceptionnel
7	■ Congé exceptionnel	■ Congé exceptionnel

Ainsi qu'à la création :

Titre

Test final 3

S S repos S RT S S So S Congé exceptionnel S Congé exceptionnel S	S S S S AT S AT S Congé exceptionnel S Congé exceptionnel S Congé exceptionnel S	↓ ↑ ↓ ↑ ↓ ↑ ↓ ↑ ↓ ↑
---	--	--

Chaque motif de roulement peut avoir un titre. Ce titre permet de retrouver plus facilement le motif de roulement lors de la création du roulement :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1




Présence/Absence, Roulement

jj / mm / aaaa

Motif *

Veuillez sélectionner un élément

CA, CA, S
 So, So, JF, F
 Ma, Ma, Journée vide, Journée vide, So
 S, Journée vide, Ma, Journée vide, So, Journée vide, Journée vide,
 Ma, So, R
 Ma, Journée vide, Journée vide, Ma, So
 Ma, Ma, Ma, Ma, Ma, R, R
 Nuit, Nuit, Nuit, Nuit, Nuit, R, R
 N, N, N, N, R, R, R, R, N, N, N, R, R
 CSU 08h30-15h30, CSU 08h30-15h30, CSU 08h30-15h30, CSU 08h30-15h30
 JE, JE, JE, JE, JE, repos, repos
 Accueil, Accueil, Accueil, Accueil, Accueil, R, R, R, Accueil, Accueil,
 Journée vide, Journée vide, Journée vide, Journée vide, Journée vide,
 Présence 24/7
 Journée vide, Journée vide, Journée vide, Journée vide, Journée vide,
 Semaine de 7 jours
 F, F, So, Présence 24/7, Accueil, Accueil
 test final 2
Test final 3

14.3 MULTI PROFIL PAR UTILISATEUR

Pour chaque utilisateur, vous pouvez attacher plusieurs profils. Exemple : vous avez créé un profil « Agent de terrain » qui a été affecté à l'ensemble des agents de la structure « PM ». Or certains agents de terrain sont aussi agent d'accueil. Afin de résoudre ce problème, les deux profils vont être affectés aux agents concernés alors qu'actuellement, il était nécessaire de créer (et donc de gérer) deux profils.

14.4 NOUVELLES ICÔNES

Pour l'affichage des équipements sur la cartographie et des lieux de références, de nouvelles icônes ont été ajoutées permettant davantage de libertés quant au paramétrage.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Icône

fas fa-windsock

Type d'affectation

☐ Tous

☐ Collectif

☐ Individuel

☐ Nominatif

☒ Fixe

truck

☐ Afficher dans le stockage

Gestion des champs personnalisés

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

15 Général

15.1 AJOUT RAPIDE

Afin de faciliter et de rendre plus rapide l'ajout, la modification et suppression des tiers, véhicules, pièces jointes, et objets détaillés (pour le module « Objet »), les formulaires s'ouvriront dans des fenêtres modales.

Dans les blocs, il n'y a plus de bouton « Ajout rapide » qui pouvait être une source de confusion :

Tiers

Ajouter un nouveau tiers

Identité	Actions
Aucun élément à afficher	

Véhicules

Ajouter un nouveau véhicule

Description	Actions
Aucun élément à afficher	

En cliquant sur « Ajouter un nouveau véhicule » (par exemple), une fenêtre modale s'ouvre :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



Les fonctionnalités restent exactement les mêmes qu'auparavant.

15.2 RECHERCHE DES TIERS

Dans l'ensemble des formulaires de recherche où le bloc « Tiers » est présent, a été ajouté la possibilité de recherche plus finement les tiers. Aujourd'hui, si je recherche, dans le champ prénom « ber », YPolice va me retrouver l'ensemble des documents qui ont un tiers dont le prénom peut être « Bernard », « Robert »,

Dorénavant, à côté des champs « Nom », « Prénom » et « Raison sociale », va apparaître une liste déroulante ayant pour valeur possible :

- Contient : c'est ce qui existe aujourd'hui et sera par défaut
- Commence par : si je cherche « ber », je retrouverai tous les tiers dont le prénom commence par « ber » (« Robert » ne ressortira pas)
- Fini par : tous les prénoms finissant par « ber »
- Exacte

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Tiers Réduire ▲

Rôle ▼

Nature ▼

Nom ▼

Prénom ▼

Contient

Commence par Développer ▼

Fini par

Exacte Développer ▼

15.3 RECHERCHE PAR LA STRUCTURE / STRUCTURE SECONDAIRE INITIALE

Dans la feuille de service ainsi que dans l'ensemble des formulaires de recherche de YPolice, a été ajouté la structure initiale et la structure secondaire initiale comme critère de recherche.

Exemple : le service « CSU » a créé une mission qu'il a ensuite transmis au service « PM ». Ces nouveaux critères de recherche vont permettre, dans ce cas, de retrouver l'ensemble des missions créé par le « CSU » et qui ont été affecté au service « PM ».

Sur la feuille de service :

Appartenance

Structure initiale ▼

Structure secondaire initiale ▼

Réinitialiser les filtres

Rechercher

Dans les formulaires de recherche :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Appartenance

Réduire ▲

Structure

CSU ▼

Structure secondaire

▼

Structure initiale

PM ▼

Structure secondaire initiale

▼

Vider les champs

Rechercher

15.4 EMAIL ET ALERTE

Lorsqu'un utilisateur envoie un email depuis YPolice et l'option « Transmettre », les destinataires vont désormais recevoir une alerte. Ainsi, s'ils sont déjà connectés à YPolice, ils seront informés qu'un message leur a été transmis.

15.5 GESTION DE L'AFFICHAGE DES COLONNES

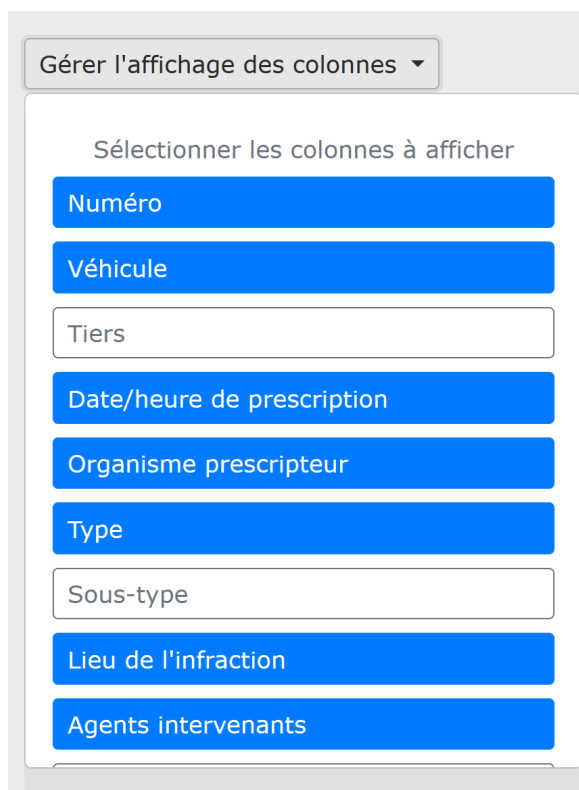
Dans l'ensemble des tableaux des résultats de recherches, il est laissé la possibilité à chaque utilisateur d'afficher ou de masquer les colonnes qu'il souhaite voir apparaître selon ses propres besoins.

Exemple : Dans le formulaire des recherches des dossiers de mise en fourrière :

Résultat de la recherche							
Critères recherchés : Statut(s) = Enregistré							
Gérer l'affichage des colonnes ▼							
Numéro	Véhicule	Date/heure de prescription	Organisme prescripteur	Type	Lieu de l'infraction	Agents intervenants	Action
123456	[DD-123-DD] - (Pays : France)	30/08/2021 12:14	Police Municipale	Entrave à la circulation	7 Chemin de Reculoz 25320 Abbans-Dessous	YPOK Too (7654321)	Détails
MEF202000011	[AA-123-AA] - (Pays : France)	18/06/2020 09:33	Maire	Infraction à la protection des sites	97430 Le Tampon	YPOK Too (7654321)	Détails
MEF202000012	DUCATI 200 Elite [SG-213-SD] - (Pays : France)	25/06/2020 15:51	Police Municipale	Stationnement abusif	97430 Le Tampon	YPOK Too (7654321)	Détails

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Par défaut, on retrouve les mêmes colonnes qu'aujourd'hui. Chaque utilisateur peut choisir les colonnes qu'il souhaite voir s'afficher :



Les colonnes en bleu sont celles actuellement affichées.

Les colonnes affichées sont enregistrées par utilisateur (comme les filtres pour les plannings). Ainsi, chaque utilisateur peut, selon ses besoins, afficher les colonnes qui lui conviennent.

15.6 CHARGEMENT DES DONNÉES SUR YCITY

Sur la totalité des modules de YPolice sur YCity, les données se chargent à l'aide d'un scroll vertical infini. Cela signifie que si vous avez 300 surveillances des abusifs en cours, seules les X premières s'afficheront (comme aujourd'hui). Sauf que, maintenant, en scrollant, les X suivantes vont s'afficher jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus aucune à charger :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1



15.7 FORMULAIRE DE RECHERCHE CARTOGRAPHIE ET MODULES LIES

Sur la page d'accueil de YPolice, il y a un formulaire de recherche qui permet de chercher des documents pour ensuite les afficher sur la cartographie. La lisibilité et l'ergonomie de ce formulaire ont été grandement améliorés. Désormais, les champs sont regroupés par famille et sont séparés par une alternance de couleurs :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Cartographie

Module

Accueil

Informations générales

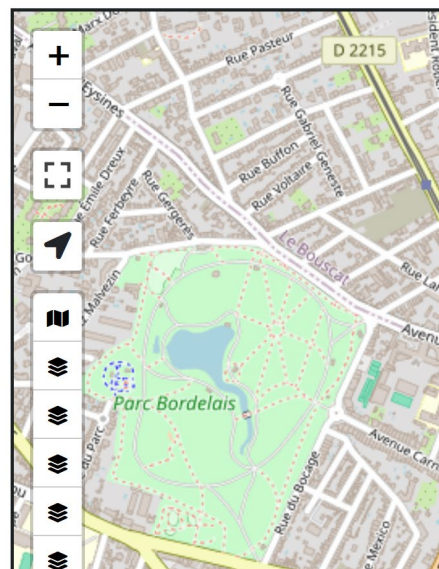
Accueil

Commentaire

Tiers

Rôle

Nature



Pour les modules liés, le même travail a été fait :

SuperUser

Rechercher

Module

PV / Rapport

Informations générales

PV / Rapport

Infraction

Détails

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

15.8 RECHERCHE GLOBALE PAR NUMERO

La recherche globale intègre désormais les numéros des différents documents. Ainsi, si vous pouvez rechercher une main courante ou un PV / Rapport directement par son numéro directement sans avoir à passer par le module concerné :

Recherche globale

Rechercher dans toute l'application

Mots-clés

MC202600005

Rechercher

Résultat de la recherche

Mots-clés recherchés : MC202600005

Type de document	Identifiant	Résumé	Lié à	Détails
Main Courante	MC202600005	Objet : Incendie Objet détaillé : Feux de bien public Moyen : Courrier Source : Mairie Lieu : 33000 Bordeaux	-	Détails

15.9 CONTRÔLE DES DATES

Sur YPolice, des contrôles supplémentaires ont été ajoutés sur l'ensemble des champs de date. Ainsi si un utilisateur tente d'enregistrer une date trop importante et totalement incohérente, un message d'erreur va s'afficher :

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

Dates et Heures

Date de réception

08/07/9999



⚠ La date ne peut pas dépasser le 31/12/2036.

⚠ Date et heure du champ Date de réception postérieures à la date courante



YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

16 PORTAIL CITOYEN - YGRC

16.1 AUTORISATION DE DEBIT DE BOISSON – NUMERO R.N.A.

Dans la téléprocédure « Demande d'autorisation de débit de boissons », une nouvelle information peut être envoyée à YPolice : il s'agit du numéro R.N.A. Ainsi les usagers pourront saisir leur numéro SIRET et leur numéro R.N.A. s'il s'agit d'une association.

Si vous souhaitez bénéficier de cette fonctionnalité, n'hésitez pas à nous contacter via notre plateforme YService.

16.2 ENVOI D'UN MESSAGE SI UNE DEMANDE DE RENDEZ-VOUS EST ACCEPTEE OU REFUSEE

Lorsqu'un usager effectue une demande de rendez-vous depuis le portail citoyen (par exemple pour solliciter un rendez-vous avec la police municipale), une notification est transmise aux agents dans YPolice.

L'agent peut alors traiter cette demande en la **validant** ou en la **refusant**.

Mettre en place l'envoi automatique d'une notification à l'utilisateur lorsque sa demande est traitée.

- **En cas d'acceptation**, l'utilisateur reçoit un message sur le portail citoyen l'informant que sa demande de rendez-vous a été acceptée.

YPolice	Note de mise à jour	08/09/2026
		Version 2026.1

DEMANDE N°386

Votre demande "Autre Demande de rendez-vous" a été acceptée

Agent Message du 13/07/2026 à 15:37 **Non lu.**

Bonjour, votre demande a été acceptée par la Police Municipale.

Vous ne pouvez pas répondre à ce message.

- **En cas de refus**, l'utilisateur reçoit un message sur le portail citoyen l'informant que sa demande a été refusée, avec la possibilité d'y intégrer un motif de refus si celui-ci est renseigné.

Messages de la demande n°385

×

Date	Sujet	Téléservice concerné	Statut	Action
13/07/2026	Refus de votre demande : Demande de rendez-vous avec la Police Municipale numéro 385	Demande de rendez-vous avec la Police Municipale	Lu	

FERMER

Cette évolution permettra d'informer automatiquement les usagers de la décision prise par les services, sans qu'ils aient à consulter régulièrement l'état de leur demande.